CNP assurances

Assurons un monde plus ouvert

Obligations vertes et durables

Rapport annuel 2025



Chiffres clés des émissions

1 250 M€
Volume d'émissions

2
Nombre d'émissions

Allocation des émissions



341 M€
351 087 logements raccordés

47 M€
Accès aux services essentiels de santé

21 M€
-9 518 teq CO_2 de stockage brut

841 M€
-1 089 teq CO_2 d'émissions évitées

Catégorie d'actifs	Obligation verte 2019 ISIN : FR0013463775		Obligation durable 2023 ISIN : FR001400F620		
	Montant alloué en M€	% dans l'obligation verte	Montant alloué en M€	% dans l'obligation durable	% dans le total des émissions
Bâtiments verts	738	98%	103	21%	67%
Sylviculture durable	12	2%	9	2%	2%
Inclusion digitale	0	N.A.	341	68%	27%
Accès aux services essentiels (santé)	0	N.A.	47	9%	4%
Total	750	100%	500	100%	100%

Chiffres clés de l'impact

-9 518 teq CO_2
de stockage brut de CO_2 en 2025 via les deux massifs forestiers

-3,5 GWh
de consommation d'énergie finale annuelle évitée pour les immeubles neufs ou rénovés, soit -1 089 teq CO_2 d'émissions évitées par année

-1,4 teq CO_2
évités par M€ investi dans le bâtiment vert

1 029
bénéficiaires du projet Orange Concession par M€ investi

Mesure de l'impact par catégorie d'actifs	Obligation verte 2019 ISIN : FR0013463775		Obligation durable 2023 ISIN : FR001400F620		Impact total par M€ investi dans le portefeuille des émissions
	Impact total	Impact par M€ investi	Impact total	Impact par M€ investi	
teq CO_2 pour le bâtiment vert	-942	-1,28	-147	-3,34	-1,4
teq CO_2 pour la sylviculture durable	-7 141	-612,44	-2 377	-274,48	-453
Logements raccordés pour l'inclusion digitale	N.A.	N.A.	351 087	1 029	1 029

Edito

L'année 2025 marque l'allocation complète des 1 250 millions d'euros levés au travers des obligations vertes et durables de CNP Assurances. Au 31 décembre 2025, les 750 millions d'euros d'obligations vertes émises en 2019 et les 500 millions d'euros d'obligations durables émises en 2023 sont intégralement alloués, conformément aux critères définis dans les Green Bond Framework et Sustainable Bond Framework de CNP Assurances.

Tous les investissements réalisés portent sur des actifs contribuant à la transition environnementale et au développement de services répondant à des besoins essentiels. Ils concernent la rénovation et la construction de bâtiments verts certifiés par des labels environnementaux reconnus (BREEAM, HQE, Effinergie, Biodiversité, etc.), la gestion durable de massifs forestiers certifiés PEFC, le déploiement d'infrastructures numériques favorisant l'inclusion des territoires ainsi que l'accès aux services de santé.

Ces investissements participent concrètement à l'amélioration de la performance environnementale du parc immobilier, à la préservation des ressources forestières, au renforcement de la connectivité numérique dans les zones moins denses et au développement de services répondant aux besoins essentiels de la population. Leur sélection repose sur les critères d'éligibilité définis dans les Frameworks des Green et Sustainable bonds de CNP Assurances, qui visent à orienter les financements vers des actifs présentant des bénéfices environnementaux et sociaux identifiables.

Le présent rapport détaille la répartition des allocations ainsi que les principaux indicateurs d'impact associés aux projets financés au 31 décembre 2025.



Aude Verriès
Responsable Green & Sustainable HUB

Sommaire

1. Profil de CNP Assurances et démarche investissements responsables 5
A. Présentation de CNP Assurances 5
B. Investisseur Responsable 8
C. Initiatives de place 10
D. Le plan de transition, un levier clé pour l'alignement avec une trajectoire 1,5°C 10
2. Fonctionnement des obligations vertes et durables 12
A. Présentation du dispositif mis en place 12
B. Les émissions vertes et durables 12
C. Présentation des catégories de projets et de leurs critères d'éligibilité 14
3. Reporting d'allocation 18
A. Allocation en projets verts et durables 19
B. Allocation complète des émissions vertes et durables 25
4. Reporting d'impact 26
A. Bâtiments verts 26
B. Sylviculture durable 29
C. Inclusion digitale 30
D. Accès aux services essentiels (santé) 32
5. Focus 34
A. emeis 34
B. Michigan Garden 35
Annexes : Rapports des organismes tiers indépendants 36

1. Profil de CNP Assurances et démarche investissements responsables

A. Présentation de CNP Assurances

Acteur de référence en France et au niveau international, CNP Assurances est une filiale détenue à 100 % par La Banque Postale et membre du grand pôle financier public français. Depuis plus de 175 ans, le Groupe est spécialisé en assurance de biens et personnes, couvrant la prévoyance, la santé, la protection de l'emprunteur et l'épargne au travers de l'assurance-vie et de l'épargne retraite.

En parallèle de ses activités d'assurance, CNP Assurances agit en tant qu'investisseur institutionnel. Cette activité permet au Groupe de couvrir et de sécuriser les engagements pris envers ses assurés et ses actionnaires. Au 31 décembre 2025, le portefeuille d'actifs de CNP Assurances, toutes classes d'actifs confondues, s'élève à plus de 400 Md€. La gestion de ces investissements s'inscrit dans une logique long terme, visant à concilier performance financière, maîtrise des risques et prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. À ce titre, CNP Assurances s'appuie sur une démarche d'investissement responsable, qui constitue le cadre de référence de ses décisions d'investissement et s'inscrit pleinement dans le cadre défini par la raison d'être du Groupe.

Incarner notre raison d'être

La stratégie de CNP Assurances est guidée par sa raison d'être, définie en 2021 et inscrite dans ses statuts :

« Assureurs et investisseurs responsables animés par la vocation citoyenne de notre Groupe, nous agissons avec nos partenaires pour une société inclusive et durable en apportant au plus grand nombre des solutions qui protègent et facilitent tous les parcours de vie ».

Cette raison d'être se décline autour de **trois axes structurants :**

1. **Être un assureur responsable**, en repoussant les limites de l'assurabilité afin de mieux protéger tous les parcours de vie :

Assureur complet, inclusif et durable

- **Assureur de personnes :** prévoyance [1] et santé individuelles et collectives, protection de l'emprunteur en cas de « coup dur » et épargne à travers l'assurance-vie et l'épargne retraite.
- **Assureur de biens :** Auto, Multi Risques Habitation et autres risques IARD (Incendie, Accidents et Risques divers).

33 millions
d'assurés en protection de biens et de personnes [1]
et
10 millions
d'assurés en épargne/retraite dans le monde [1]

[1] *Assurances décès, incapacité et invalidité, accidents de la vie, obsèques*

2. **Agir comme un investisseur responsable**, en contribuant au financement des transitions écologiques, démographiques, territoriales et numériques :

Investisseur responsable

- **Investisseur de long terme :** CNP Assurances place les primes et l'épargne des assurés dans des dettes d'État, des infrastructures (réseau de transport d'électricité, de fibre, de distribution d'eau) et dans des entreprises de secteurs et d'implantations géographiques diversifiés.
- **Investisseur engagé :** en cohérence avec ses engagements citoyens, CNP Assurances optimise la performance de ses investissements et leur impact sur la société et la planète, en sélectionnant ses actifs selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

422 Md€
investis dans tous les secteurs [2]

et

près de 80 %
des actifs gérés avec
des critères ESG [2] [3]

3. **Et développer un modèle au service de l'ensemble des parties prenantes :**

CNP Assurances s'appuie sur un modèle de développement unique basé sur le multi-partenariat. Le Groupe co-construit, conçoit et gère ainsi des produits d'assurance à destination du plus grand nombre via des réseaux partenaires historiques ou par le biais de partenariats en modèle ouvert.

Une distribution en modèle ouvert

En France, CNP Assurances propose des solutions d'assurance aux clients d'environ 350 partenaires. Ce sont principalement des acteurs de la protection sociale, du crédit et de l'épargne patrimoniale. En Italie, CNP Assicura est partenaire d'institutions telles que Fineco, MedioBanca Premier ou Banca Patrimoni Sella. Enfin, au Brésil, les offres sur-mesure des filiales du Groupe ont été choisies notamment par Banco de Brasilia ou Correios, la poste brésilienne.

64 %
du chiffre d'affaires [4] avec nos **partenaires bancaires de long terme**

30,6 %
du chiffre d'affaires **avec La Banque Postale**

36 %
du chiffre d'affaires [4] **en modèle ouvert**

La mise en œuvre concrète de ces trois axes repose sur l'implication directe des collaborateurs de l'ensemble des métiers et des filiales, qui ont été associés, individuellement et collectivement, à la concrétisation de la raison d'être.

Le pilotage des engagements au niveau des métiers, ainsi que l'intéressement de l'ensemble des collaborateurs à l'évolution des indicateurs de la raison d'être, ont contribué à un fort niveau d'engagement et de fierté au sein du Groupe.

---

[2] Périmètre groupe CNP Assurances, c'est-à-dire CNP Assurances SA et ses filiales ainsi que CNP Assurances IARD, CNP Assurances Santé individuelle, CNP Assurances Prévoyance, CNP Assurances Protection sociale et Flex Conseil et Services, au 31 décembre 2025

[3] 79 % pour le périmètre CNP Assurances SA et ses filiales françaises - L'état de durabilité se trouve en chapitre 2 de ce document

[4] Hors CNP UniCredit Vita

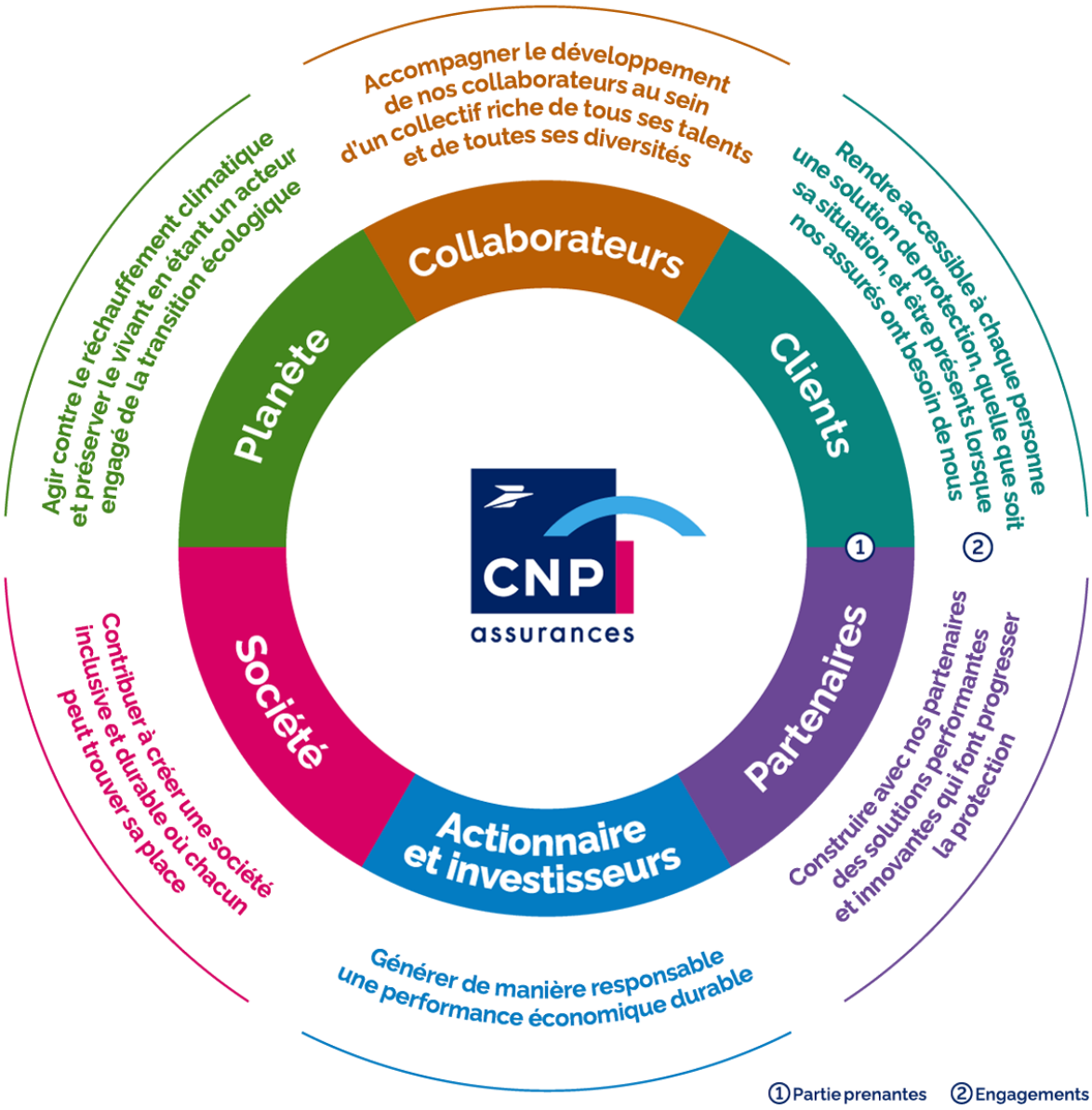

Sur la période 2021-2025, CNP Assurances a conduit un premier cycle d'évaluation des objectifs associés à sa raison d'être. À l'issue de ce cycle, le taux d'atteinte moyen s'élève à 98 %, sur la base de 16 indicateurs quantitatifs audités, dont douze ont atteint ou dépassé les cibles fixées.

B. Investisseur Responsable

En cohérence avec sa raison d'être, CNP Assurances est un acteur financier responsable de premier rang. En 2025, CNP Assurances fait partie des 6 % d'entreprises du secteur de l'assurance les mieux classées pour les critères ESG[5].

Le Groupe investit dans des projets qui accélèrent les transitions écologique, démographique, territoriale et numérique. Cela inclut des investissements verts, des infrastructures majeures du territoire et des financements de grands programmes publics comme les réseaux de transport d'électricité, d'eau, de fibre, …

33 Md€

Investissements verts [6]

+3,6 Md€ vs 2024
Une augmentation de 11,9 Md€ par rapport à 2021

37 $kgCO_2e/k€$

Empreinte carbone de notre portefeuille d'investissements

-8 $kgCO_2e/k€$ vs 2024
Une diminution de -70 $kgCO_2e/k€$ par rapport à 2019

Pour financer certains de ces projets d'infrastructure et d'innovation, CNP Assurances peut faire le choix de travailler en synergie avec d'autres entités du grand pôle financier public. Cette synergie renforce la solidité du Groupe sur le long terme.

Pour soutenir cette création de valeur durable, CNP Assurances a déployé une stratégie d'investissement responsable.

a. Une stratégie d'investissement responsable en trois piliers

CNP Assurances intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'évaluation de ses investissements et applique des politiques d'exclusions strictes en faveur de la durabilité.

La stratégie d'investissement responsable repose sur trois piliers :

1. **La politique d'exclusion :** CNP Assurances exclut de ses investissements des entreprises liées aux impacts sur le changement climatique, comme les exclusions du secteur du charbon, du pétrole et du gaz fossile conventionnel ou non conventionnel.
2. **La politique d'engagement actionnarial :** au moment des assemblées générales des entreprises cotées en Bourse, CNP Assurances SA et ses filiales françaises défendent les intérêts de ses assurés et met en œuvre ses engagements ESG ; les critères de soutien des stratégies climatiques soumises en assemblée générale sont stricts et encadrés. **En 2025**, CNP Assurances a voté lors de **82 assemblées générales de 80 entreprises implantées dans 11 pays**. Ces entreprises représentent **99% des encours du portefeuille d'actions en direct** de CNP Assurances.
3. **La sélection des investissements sur la base de critères ESG** : CNP Assurances SA et ses filiales françaises vérifient, par exemple, que le développement de l'entreprise dans laquelle elle investit ne se fait pas au détriment de ses collaborateurs ou de la planète, autrement dit que son développement est responsable. **En 2025, 79 % des investissements** de CNP Assurances SA et de ses filiales[7] disposaient de filtres ESG.

---

[5] Périmètre CNP Assurances SA et filiales 2025. Sur un panel représentatif de 3 agences de notation ESG : MSCI, Sustainalytics et S&P Global CSA, dont les méthodologies de notations sont différentes. Pour chacune des 3 notations, le positionnement relatif de CNP Assurances par rapport au secteur de l'assurance est ramené à un pourcentage. Par exemple, 4e sur 200 équivaut à 2 %. L'indicateur est la moyenne des 3 pourcentages. Plus ce chiffre est faible, meilleur est le rang moyen de CNP Assurances parmi ses pairs.

[6] Périmètre CNP Assurances SA et ses filiales hors CNP Cyprus Insurance Holdings (CIH) et CNP UniCredit Vita (CUV) cédées en 2025

[7] 88 % pour le périmètre CNP Assurances SA et ses filiales françaises

Cette stratégie reflète les engagements de CNP Assurances auprès du Pacte mondial, des Principles for Responsible Investment (PRI), de la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA) et du Finance for Biodiversity Pledge.

b. Des actions en faveur du climat, de la biodiversité et de la société

Depuis plusieurs années, CNP Assurances agit en faveur du climat, de la biodiversité et de la société.

De plus, CNP Assurances SA et ses filiales françaises incitent les entreprises cotées dont elles détiennent des actions et obligations en direct à adopter de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Indicateurs de la raison d'être

33 Md€
Encours d'investissements verts [8]

28,7 Md€
Objectif à fin 2025 [9]

2 Md€
Encours d'investissements à impact [10]

> 1 Md€
Objectif à 2025

Climat

- L'engagement et la vigilance permanente de CNP Assurances lui permettent d'avoir fait reculer l'empreinte carbone de son portefeuille d'investissements de 107 kgeqCO2e/k€ investi en 2019 à 37, à fin 2025[10].

Indicateurs de la raison d'être

37
Empreinte carbone de notre portefeuille d'investissements
($kgCO_2e$/k€ investi) [10]

< 50
Objectif à fin 2029

Biodiversité

- Pour limiter les impacts négatifs sur la biodiversité, CNP Assurances exclut de ses investissements les entreprises du pétrole et du gaz ainsi que celles qui tirent plus de 20 % de leur chiffre d'affaires de la fabrication ou de la vente de pesticides.
- Pour enrayer la déforestation et protéger les écosystèmes, CNP Assurances exclut également les entreprises exploitant et/ou négociant du cacao, café, soja, bœuf, hévéa, huile de palme ou bois et pâte à papier, si elles ne mènent pas une politique reconnue de prévention de la déforestation.

---

[8] *CNP Assurances SA et ses filiales au 31/12/2025 (hors CNP UniCredit Vita)*

[9] *Ces investissements contribuent à un ou plusieurs objectifs environnementaux (changement climatique, biodiversité, économie circulaire, pollution, eau) : obligations vertes, forêts, immeubles labellisés, infrastructures vertes comme des projets d'énergie renouvelable et des moyens de transport et de mobilité à faibles émissions de CO2, etc*

[10] *Périmètre CNP Assurances SA et filiales France, 2025.*

Indicateurs de la raison d'être

100 %

Mesure de biodiversité de notre patrimoine forestier
(en % de la surface forestière) [11]

100 %

Objectif à fin 2025

Société

- CNP Assurances poursuit son engagement en faveur de la société en investissant notamment dans des fonds qui financent des améliorations du quotidien et contribuent à la vie en collectivité.
- Cela inclut le financement des États, des entreprises, des logements, des commerces, des bureaux, des forêts, ainsi que des grandes infrastructures telles que les réseaux de transport d'électricité, de fibre et de distribution d'eau.

C. Initiatives de place

Depuis 2003, CNP Assurances est membre des principales initiatives mondiales en faveur du développement durable :

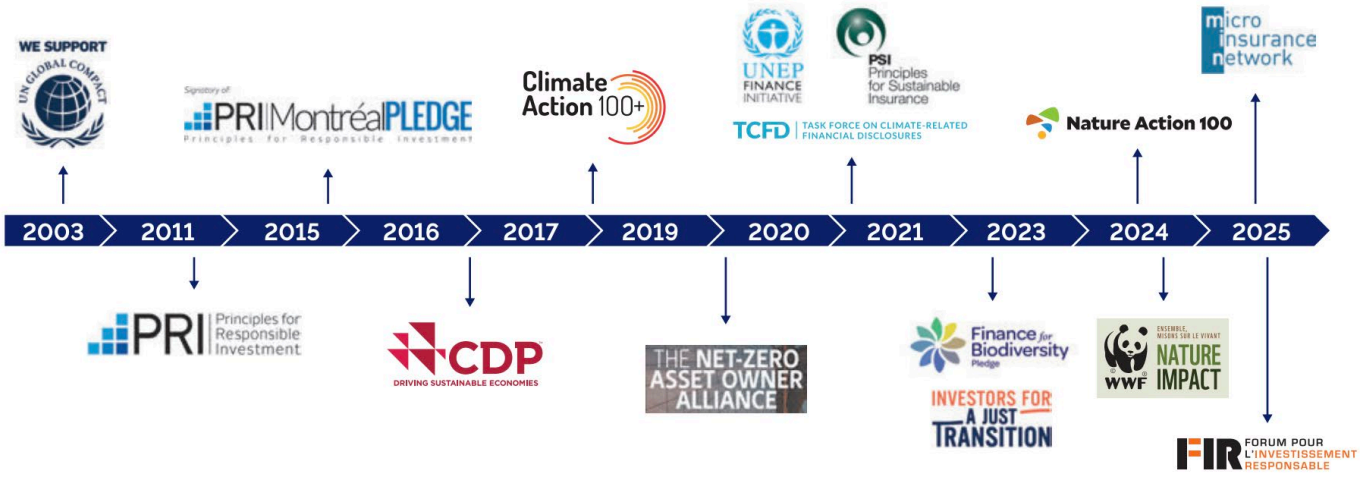

D. Le plan de transition, un levier clé pour l'alignement avec une trajectoire 1,5°C

En 2019, CNP Assurances a rejoint la Net-Zero Asset Owner Alliance et s'est engagée à atteindre la neutralité carbone de son portefeuille d'investissements d'ici 2050. En ayant cet objectif, le Groupe souhaite ainsi contribuer à limiter à 1,5 °C le réchauffement de la température conformément à l'Accord de Paris.

L'adhésion à l'Alliance implique la mise en œuvre de trois leviers d'action :

1. Mesurer régulièrement l'alignement du portefeuille d'investissements avec l'Accord de Paris et publier les progrès accomplis ;

[11] *Périmètre CNP Assurances SA et filiales France, 2025*

2. Mener un dialogue actionnarial avec les entreprises pour s'assurer qu'elles s'orientent également vers la neutralité carbone ;
3. Et, demander des politiques publiques en faveur d'une transition vers une économie décarbonée.

Des trajectoires de décarbonation alignées avec l'Accord de Paris couvrent 116 Md€[12] sur un total de plus de 400 Md€, regroupés au sein des portefeuilles actions, obligations d'entreprises et infrastructure détenues en direct.

A travers son plan de transition, CNP Assurances traduit son engagement à aligner progressivement ses activités d'investissement avec une trajectoire de neutralité carbone de long terme.

	Scénario 1,5 °C de référence	Cibles CNP Assurances	Leviers et actions
Fonctionnement interne	**50 % entre 2019 et 2030** Scénario IPCC *Special Report on Global Warming* of 1.5°C	**50 % entre 2019 et 2030** Réduction du Scope 1 et 2	Optimisation des surfaces bâtimentaires Travaux d'amélioration de la performance énergétique Sobriété énergétique Décarbonation des sources d'énergie Décarbonation de la flotte automobile Actions pour une mobilité durable Sobriété numérique
Investissements dans l'énergie	**Charbon** Scénario à 1,5 °C de *Climate Analytics* : arrêt de l'activité charbon d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), et d'ici 2040 dans le reste du monde	**Charbon** Exposition directe du portefeuille d'investissements au charbon thermique nulle d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde	Exclusion sectorielle Engagement actionnarial
	Pétrole et gaz Scénario à 1,5 °C *Net Zero Emission by 2050* de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) : arrêt dès 2021 du développement des champs de pétrole ou de gaz fossile (nouveaux sites ou extension)	**Pétrole et gaz** Exclusion des financements de projets et des investissements dans des entreprises développant de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile	Exclusion sectorielle Engagement actionnarial
Investissements dans les entreprises	- 40 % à - 60 % **entre 2020 et 2030** Réduction des émissions de GES dans le monde (IPCC *Sixth Assessment Report* : trajectoires avec un risque de dépassement nul ou faible du réchauffement climatique au-delà de 1,5 °C)	- 53 % **entre 2019 et 2029** Objectif de réduction de 53 % de l'empreinte carbone du portefeuille actions, obligations d'entreprise et infrastructures détenues en direct entre 2019 et 2029 pour atteindre 50 $kgCO_2e/K€$ d'ici fin 2029	Stratégie ESG de sélection et gestion d'actifs
Investissements immobiliers	13 $kgCO_2e/m^2$ d'ici fin 2029 Trajectoires à 1,5 °C du *Carbon Risk Real Estate Monitor* (CRREM) tenant compte de la typologie et de l'implantation géographique des immeubles détenus en direct.	13 $kgCO_2e/m^{2*}$ **d'ici fin 2029** Objectif de réduction de 32 % de l'empreinte carbone du portefeuille immobilier détenu en direct, *via* les *club deals* et le fonds Lamartine entre 2019 et 2029 pour atteindre 13 $kgCO_2e/m^2$ d'ici fin 2029	Stratégie ESG de sélection et gestion d'actifs
Tous les investissements	La limitation du réchauffement climatique à + 1,5 °C nécessite d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050	Objectif de neutralité carbone du portefeuille d'investissements d'ici 2050	Stratégie ESG de sélection et gestion d'actifs

[12] *Dont plus de 70 % sont couverts par des informations sur les émissions de carbone.*

2. Fonctionnement des obligations vertes et durables[13]

A. Présentation du dispositif mis en place[14]

CNP Assurances s'est appuyée sur les Green Bond Principles (GBP), 2021, les Social Bond Principles (SBP), 2023, et les Sustainability Bond Guidelines (SBG), 2021. Il s'agit des lignes directrices d'application volontaire pour l'émission des obligations vertes et durables, avec quatre principes clés :

Utilisation des fonds	**Gestion des fonds**
Sélection et évaluation des projets	**Reporting**

Animée par cette vision, CNP Assurances a mis en place en 2019 un premier document cadre afin de procéder à des émissions vertes puis l'a aligné avec sa Raison d'Être en 2022 afin d'y inclure les dimensions sociales et durables.

Vigeo Eiris en 2019 puis ISS ESG en 2022, deux agences spécialisées dans l'évaluation des performances ESG (Environnement, Social et Gouvernance), ont analysé successivement le Framework. Elles ont conclu à chaque fois que ce dernier était en conformité avec les quatre principes clés des Green Bond Principles (GBP).

Dès 2019, Vigeo Eiris a attribué le niveau de performance ESG le plus élevé « Advanced » au Framework, reconnaissant ainsi l'engagement profond de l'entreprise en matière de responsabilité sociale et environnementale.

En 2022, ISS ESG a confirmé l'alignement du Framework mis à jour de CNP Assurances avec les Green Bond Principles (GBP), les Social Bond Principles (SBP) et les Sustainability Bond Guidelines (SBG) ainsi que sa cohérence avec la stratégie de durabilité de l'entreprise.

Enfin, pour garantir dans un souci de transparence l'utilisation adéquate des fonds collectés, l'entreprise fait appel annuellement à un tiers externe qui atteste de l'utilisation correcte des fonds levés. Cette démarche renforce la confiance du public envers CNP Assurances et son engagement sincère en faveur d'un avenir plus vert et durable.

À travers cette démarche, CNP Assurances réussit à conjuguer ses objectifs commerciaux avec sa vision écologique et sociale, créant ainsi une démarche cohérente de responsabilité et de progrès en matière de développement durable.

B. Les émissions vertes et durables

En 2019, CNP Assurances a réalisé une émission verte inaugurale de 750 millions d'euros de maturité 30,8 ans Non Call 10,8, qui constitue du capital réglementaire Tier 2 conformément à la réglementation Solvabilité 2. Cette émission a été largement sursouscrite avec un montant d'ordres proche de 2 milliards d'euros. Le taux d'intérêt fixe annuel de l'obligation est de 2%, ce qui représente le plus bas coupon obtenu par CNP Assurances pour du capital Tier 2. Les fonds levés grâce à cette émission sont utilisés pour financer des projets verts tels que des immeubles à haute performance énergétique, des forêts gérées durablement, et des infrastructures vertes comme des projets d'énergie renouvelable et des moyens de transport à faibles émissions de CO2.

Après le succès de sa première émission, CNP Assurances a réalisé en 2023 une émission durable inaugurale d'un montant de 500 millions d'euros de maturité 30,5 ans Non Call 10,5 constituant du capital réglementaire Tier 2. Le taux d'intérêt fixe annuel de cette obligation est de 5,25%. Les fonds levés seront utilisés exclusivement pour financer

[13] *Nous entendons par durable, le fait que l'allocation en résultant respecte le Framework vert (2019) ou social (2022).*

[14] *Le document cadre de CNP Assurances, les Second Party Opinion de Vigeo Eiris et d'ISS ESG ainsi que les rapports de Mazars sont disponibles sur notre site : https://www.cnp.fr/le-groupe-cnp-assurances/investisseurs/notations-et-financement/financements*

des actifs verts ou sociaux tels que définis dans les Frameworks sur les obligations vertes et obligations durables de CNP Assurances.

L'engagement du Groupe lui permet d'afficher un montant de 33 Md€ en investissements verts[15] en fin de période, soit +12 % par rapport à 2024 et + 56 % par rapport à 2021.

Tableau 1 : Caractéristiques des émissions

Type d'émission	Année d'émission	ISIN	Tiering Solvabilité 2	Montant nominal de l'émission en euro (M€)	Première date de call	Maturité légale
Obligation verte	2019	FR0013463775	Tier 2	750	27/07/2030	27/07/2050
Obligation durable	2023	FR001400F620	Tier 2	500	18/07/2033	18/07/2053

[15] CNP Assurances SA et ses filiales au 31/12/2025 (hors CNP UniCredit Vita). Ces investissements contribuent à un ou plusieurs objectifs environnementaux (changement climatique, biodiversité, économie circulaire, pollution, eau) : obligations vertes, forêts, immeubles labellisés, infrastructures vertes comme des projets d'énergie renouvelable et des moyens de transport et de mobilité à faibles émissions de CO2, etc.

C. Présentation des catégories de projets et de leurs critères d'éligibilité

a. Analyse d'éligibilité des projets

Les projets financés par les obligations vertes et durables[16] doivent être éligibles à l'une des catégories suivantes, conformément au Framework sur les émissions vertes et durables :

Catégories vertes :

Infrastructure verte



Énergies renouvelables (Taxonomie 3.1, 3.10., 4.1., 4.2., 4.3., 4.5., 4.6., 7.6.)
Transport propre (Taxonomie 6.14., 6.15)

Bénéfices environnementaux
Atténuation du changement climatique.
Prévention et contrôle de la pollution.

Gestion durable de l'eau et des eaux usées



Eau durable et gestion des eaux usées (Taxonomie 5.1., 5.3.)

Bénéfices environnementaux
Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines.
Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Décontamination et assainissement des sites



Décontamination des sols

Bénéfices environnementaux :
Prévention et contrôle de la pollution.

Production durable et chaînes d'approvisionnement



Économie circulaire

Bénéfices environnementaux :
Protection et restauration de biodiversité et des écosystèmes

Bâtiments verts



Construction de nouveaux bâtiments verts (Taxonomie 7.7.)
Rénovation et restructuration de bâtiments existants (Taxonomie 7 .2.)
Investissement, entretien, réparation pour améliorer la performance énergétique (Taxonomie 7.3., 7.5., 7.6.)

Bénéfices environnementaux :
Atténuation du changement climatique.
Installation, maintenance et réparation des technologies d'énergie renouvelable

Sylviculture durable



Gestion durable des forêts et des terres (Taxonomie 1.3.)

Bénéfices environnementaux :
Atténuation du changement climatique. Prévention et contrôle de la pollution. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Protection de l'environnement et de la diversité biologique



Bénéfices environnementaux :
Protection et restauration de la biodiversité et de l'écosystème

[16] *Nous entendons par durable, le fait que l'allocation en résultant respecte le Framework sur les obligations vertes (2019) ou les obligations durables (2022).*

Catégories Sociales

Accès aux services essentiels (santé)



Bénéfices en durabilité
Améliorer la disponibilité des soins médicaux et l'état de santé de la population. Réduire les inégalités territoriales et sociales de santé, notamment en termes de temps de transport et de distance d'accès aux soins.

Accès aux services essentiels (éducation)



Bénéfices en durabilité
Assurer l'accès de tous à un enseignement secondaire, universitaire et professionnel de qualité.

Logement abordable



Bénéfices en durabilité
Lutte contre le logement insalubre et l'accès au logement

Financements liés aux PME dans les régions économiquement moins performantes



Bénéfices en durabilité
Avancement socio-économique et autonomisation. Diversité.

Inclusion digitale



Bénéfices en durabilité
Réduction de la fracture digitale.

b. Processus d'évaluation et de sélection des projets

Afin d'évaluer et de sélectionner les actifs durables éligibles (verts ou sociaux) qui seront financés par l'émission d'une obligation durable (verte, sociale ou durable), CNP Assurances a mis en place un Comité des Obligations Durables chargé de :

- Vérifier la conformité des potentiels actifs verts ou sociaux éligibles avec la politique RSE interne de CNP Assurances, y compris les critères ESG ;
- Sélectionner le portefeuille d'actifs verts ou sociaux éligibles conformément aux critères d'éligibilité énoncés dans la section "Affectation des fonds" du Framework ;
- Assurer le suivi de ce portefeuille en remplaçant, si nécessaire, les actifs ne répondant plus aux critères d'éligibilité (c'est-à-dire désinvestissement, annulation, inéligibilité) par de nouveaux actifs verts ou sociaux éligibles ;
- Valider la publication du reporting annuel.

Le Comité des Obligations Durables se réunit au moins une fois par an et est composé des parties concernées, notamment :

- La direction des investissements,
- La direction RSE.

Le Comité des Obligations Durables procède régulièrement à une revue de l'ensemble des actifs déjà alloués afin de s'assurer qu'ils ne sont pas exposés à des controverses ESG majeures. Le suivi des controverses est effectué régulièrement au moyen d'une veille manuelle des informations publiques et de l'utilisation d'une source de données

externes spécialisée dans les controverses ESG. Ce dispositif constitue un mécanisme de contrôle visant à identifier tout impact environnemental ou social négatif significatif pouvant remettre en cause l'éligibilité des projets financés.

L'apparition d'une controverse majeure pourrait entraîner le retrait temporaire ou définitif d'un projet de la liste des actifs éligibles, auquel cas un actif de substitution serait proposé pour l'allocation.

Lors de sa réunion du 25 juin 2026, le Comité n'a identifié aucun impact environnemental ou social significatif, ni aucune controverse majeure ESG nécessitant une action. Le Comité, présidé par le Directeur des Investissements et membre du Comité Exécutif, consigne chaque réunion dans un rapport détaillé et un relevé des décisions.

c. Gestion des fonds levés

CNP Assurances entend gérer les fonds levés au titre des obligations vertes et durables selon un principe de correspondance nominale. Un montant équivalent au produit net des obligations vertes et durables émises sera affecté et alloué à des actifs durables éligibles. Dans le cas où un projet deviendrait inéligible ou en cas de cession d'un actif, l'émetteur s'engage, dans la mesure du possible et selon une approche de best effort, à réallouer les fonds précédemment alloués à ce projet vers un autre projet éligible.

CNP Assurances a mis en place un système interne de suivi intégré à son dispositif de gestion de trésorerie afin de faciliter le processus d'allocation tout au long de la durée de vie des obligations vertes et durables émises.

Dans l'attente de leur allocation, ou en cas de volume insuffisant d'actifs durables éligibles, les fonds seront investis conformément à la politique de trésorerie de CNP Assurances ainsi que dans des fonds ISR promouvant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

d. Types d'instruments éligibles

Les actifs verts et sociaux sont financés par CNP Assurances via une participation au capital ou des instruments de dette (à l'exclusion des obligations vertes émises par d'autres émetteurs). Dans un souci de clarté, cela comprend également :

- Les investissements en capital par CNP Assurances dans des sociétés cotées et non cotées pour lesquelles au moins 90% du chiffre d'affaires est attribuable à des projets/actifs répondant aux critères d'éligibilité du Framework. Le montant alloué ne peut excéder la quote-part détenue par CNP Assurances dans la société concernée.
- Les investissements en dette de CNP Assurances dans des sociétés cotées et non cotées dont au moins 90% du chiffre d'affaires est attribuable à des projets/actifs répondant aux critères d'éligibilité du Framework. Le montant alloué ne peut excéder la quote-part détenue par CNP Assurances dans la société concernée.
- L'investissement dans des fonds durables i.e. des fonds investissant à minima à 90% dans des actifs durables ;
- L'investissement via fonds, CNP Assurances ne comptabilisera que la part investie de la société ou le montant équivalent des actifs financés, en tenant compte de la proportion des actifs du fonds qui répondent aux critères d'éligibilité du Framework :
    - CNP Assurances n'inclura que les fonds qui financent des actifs durables ou qui sont des *pure player* (plus de 90% du CA est attribuable à des projets/actifs répondant aux critères d'éligibilité du Framework) ;
    - CNP Assurances exclut les fonds finançant des sociétés dont seule une partie des activités répond aux critères d'éligibilité ;
    - Afin d'éviter toute double comptabilisation, CNP Assurances ne comptabilise comme éligible qu'un montant équivalent au financement d'actifs alignés avec le Framework, dans la limite de sa participation et sous réserve que ces actifs ne soient pas déjà affectés à un autre financement durable ;
    - CNP Assurances dialogue régulièrement avec les gestionnaires de fonds pour éviter tout problème de double comptabilisation dans le cadre d'un co-investissement ;

- CNP Assurances s'assure que tous les actifs éligibles n'ont pas été et ne seront pas à l'avenir alloués à un autre financement durable.

e. Actifs exclus

En complément des contraintes exposées ci-dessus, ont été exclus les actifs détenus dans des fonds dont la gestion est discrétionnaire, ainsi que les actifs en représentation de passifs en unités de compte.
Au regard des critères d'éligibilité définis dans les Green Bond Framework et Sustainable Bond Framework de CNP Assurances, les projets et activités financés ne relèvent pas des exclusions des Paris-Aligned Benchmarks (PAB)[17].

f. Décision d'adossement

Un comité ad hoc se tient annuellement afin de (i) valider les actifs éligibles à adosser aux émissions, et (ii) vérifier la conformité de l'allocation des actifs au document cadre. La proposition est préparée par le service Green and Sustainable Hub.

Cette année, le comité s'est tenu le 25 juin 2026 et était présidé par le Directeur Investissements et Epargne en Europe de CNP Assurances, et coprésidé par la Directrice de la Durabilité du Groupe.

Le comité de cette année a confirmé le maintien des allocations adossées aux obligations vertes et durables, y compris les trois nouvelles allocations de l'obligation durable validées lors du comité de 2025 et précédemment placées à titre transitoire dans un fonds ISR.

Obligation verte :

- Acquisition de l'immeuble Aquarel, pour un montant de 375 millions d'euros
- Acquisition de l'immeuble Issy Cœur de Ville, pour un montant de 249,35 millions d'euros
- Acquisition de l'immeuble Paris Richelieu en restructuration, pour un montant de 62,88 millions d'euros
- Acquisition de l'immeuble Saint Cloud, pour un montant de 35,79 millions d'euros
- Acquisition de la résidence service sénior Perros Les Megalithes Roses, pour un montant de 12,24 millions d'euros
- Acquisition du Groupement Forestier de NAN en région Bourgogne-Franche Comté, pour un montant de 11,66 millions d'euros
- Restructuration de l'immeuble Paris Ancienne Comédie, pour un montant de 3,07 millions d'euros

Obligation durable :

- Investissement dans Orange Concessions, pour un montant de 341,34 millions d'euros
- Restructuration de l'immeuble Montagne de la Fage, pour un montant de 44 millions d'euros
- Acquisition du Massif de Merry Vaux, Nièvre, pour un montant de 8,66 millions d'euros.

Nouvelles allocations en 2025 *:*

- Investissement dans emeis, pour un montant de 46,6 millions d'euros
- Acquisition de l'immeuble Michigan Garden, pour un montant de 39,8 millions d'euros
- Restructuration de l'immeuble Les Petites Ecuries, pour un montant de 19,6 millions d'euros

[17] *https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/2024-05/ESMA34-472-440_Final_Report_Guidelines_on_funds_names.pdf*

3. Reporting d'allocation

Au 31 décembre 2025, l'intégralité des 750 millions d'euros d'obligations vertes émises en novembre 2019 et des 500 millions d'euros d'obligations durables émises en janvier 2023 avait été allouée, avec respectivement 53 % et 96 % des montants dédiés au refinancement. Les actifs financés couvrent plusieurs thématiques d'investissement, notamment les bâtiments verts, la gestion durable des forêts, l'inclusion numérique et l'accès aux services essentiels (santé). La localisation des actifs est présentée dans la carte ci-dessous. Pour emeis, seule l'implantation des établissements européens est présentée.

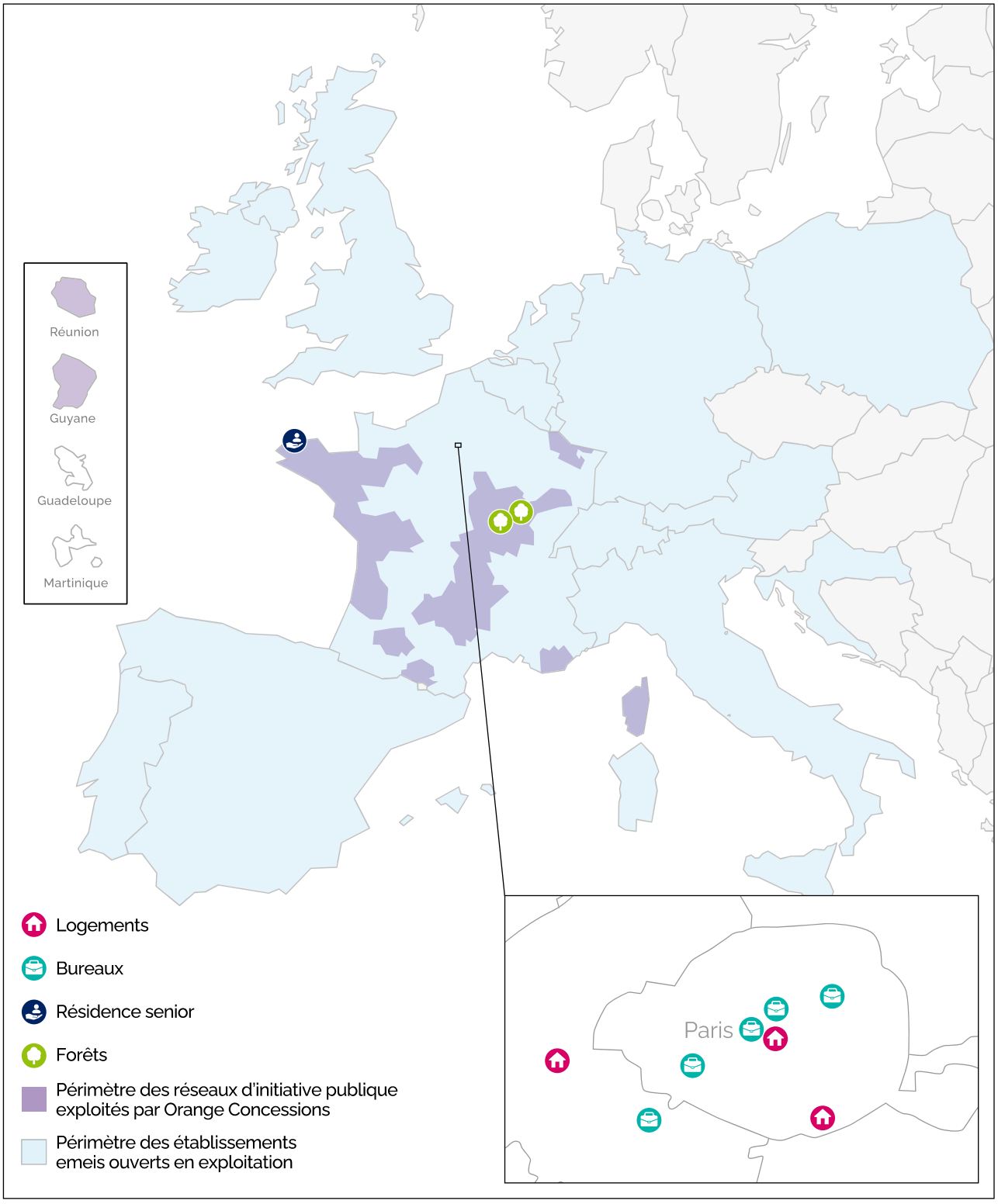

A. Allocation en projets verts et durables

L'allocation effectuée permet une diversification entre les catégories de projets, les zones géographiques et la part de refinancement. Au 31 décembre 2025, la répartition des 1 250 millions d'euros d'obligations vertes et durables est la suivante :

Tableau 2 : *Montants alloués par obligation*[18]

	Obligation verte 2019 ISIN : FR0013463775	Obligation durable 2023 ISIN : FR001400F620	Total des émissions
Montants émis en M€	750	500	1250
Montants alloués au 31/12/2025	750	500	1250
Montants décaissés au 31/12/2025	750	500	1250
Montant à allouer et provisoirement investi dans des fonds ISR en M€	0	0	0
Part de refinancement sur les montants alloués	53%	96%	N.A.
Part de nouveau financement sur les montants alloués	47%	4%	N.A.

Tableau 3 : *Montants alloués par catégorie d'actifs*

Catégorie d'actifs	Obligation verte 2019 ISIN : FR0013463775		Obligation durable 2023 ISIN : FR001400F620		% dans le total des émissions[19]
	Montant alloué en M€	% dans l'obligation verte	Montant alloué en M€	% dans l'obligation durable	
Bâtiments verts	738	98%	103	21%	67%
Sylviculture durable	12	2%	9	2%	2%
Inclusion digitale	0	N.A.	341	68%	27%
Accès aux services essentiels (santé)	0	N.A.	47	9%	4%
Montant provisoirement investi dans des fonds ISR	0	N.A.	0	N.A.	N.A.
Total	750	100%	500	100%	100%

[18] *Excepté celles concernant les montants alloués en millions d'euros, toutes les données de ce rapport sont arrondies à l'unité près.*

[19] *Le montant total d'obligations vertes et durables est de 1 250 M€.*

Au 31 décembre 2025, treize projets au total ont été financés par les obligations vertes et durables. Les projets retenus sont regroupés par catégorie et décrits dans le graphique ci-dessous.

Graphique 1 : Allocation au 31/12/2025 par obligation et par catégorie d'actifs

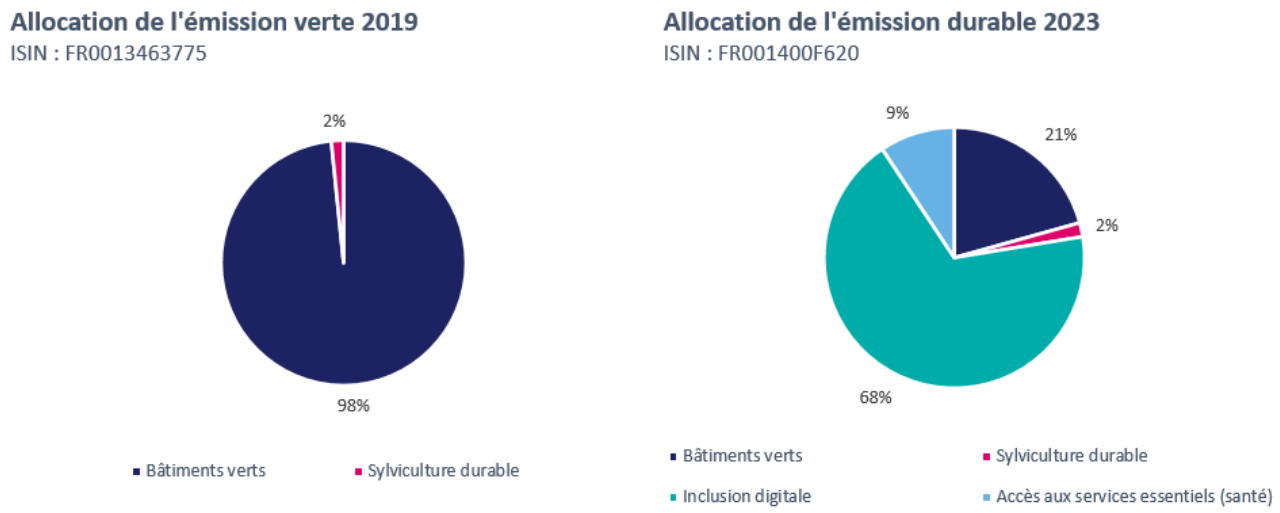

Les montants alloués et décaissés sont présentés dans les tableaux ci-dessous en millions d'euros (M€). Les montants décaissés sont équivalents aux montants totaux des projets. En 2025, tous les actifs étaient pleinement éligibles au regard du Framework.

Au 31 décembre 2025, 85% des projets sont financés à 100 % par CNP Assurances, 15% des projets sont co-financés :

- La part de CNP Assurances dans l'investissement Orange Concessions est de 16,67% ;
- CNP Assurances détient 5,56 % du capital social d'emeis pour un montant de 129 M€ (dont 47 M€ en allocation durable).

Pour les constructions d'immeubles neufs, l'obtention des certificats et labels environnementaux fait l'objet d'un engagement ferme et contractuel de la part des promoteurs.

a. Bâtiments verts (taxonomie 7.2., 7.3., 7.5., 7.6., 7.7.)

6 projets de bâtiments verts ont été retenus dans les actifs éligibles à **l'obligation verte** et **3 projets** dans **l'obligation durable** :

- **3 projets de rénovation et restructuration de bâtiments existants (taxonomie 7.2.[20])** pour un montant alloué de **67 millions d'euros**

Tableau 4.1. : ***Répartition des allocations au sein des bâtiments verts, catégorie rénovation et restructuration de bâtiments existants***

Paris Ancienne Comédie
14 rue de l'Ancienne Comédie, Paris 6

Bureaux et Logements
Surface totale : 1073 m²

Restructuration d'un immeuble de bureaux en immeuble mixte bureaux et logements.

Labels	Date de livraison	ICMA GBP	% alloué dans le total des émissions	Montant alloué	Montant décaissé	Alignement à la Taxonomie Européenne[21]	ISIN de l'obligation
BEE Tertiaire neuf Version A HQE Excellent (bureaux) NF Habitat Excellent (logements)	19/10/2020	Efficacité énergétique. Bâtiment vert	0,2%	3 M€	3 M€	Oui	Obligation verte (FR0013463775)

Montagne de la Fage
70 rue Balard, Paris 15e

Bureaux et Commerces
Surface totale : 9 470 m²

L'immeuble a été restructuré entre 2021 et 2024 à la suite du départ de l'ancien locataire. Livré en juin 2024, les collaborateurs du nouvel occupant ont intégré l'immeuble en juin 2025 après près d'un an de travaux preneurs (cloisons, techno, restauration).

Labels	Date de livraison	ICMA GBP	% alloué dans le total des émissions	Montant alloué	Montant décaissé	Alignement à la Taxonomie Européenne[21]	ISIN de l'obligation
HQE Rénovation - Exceptionnel BREEAM Refurbishment & Fit-Out - Excellent OsmoZ - Ready BBCA Rénovation - Standard WiredScore - Platinum SmartScore - Certified BiodiverCity - ABCB	02/05/2024	Efficacité énergétique. Bâtiment vert.	3,5%	44M€	44M€	N.A.[22]	Obligation durable (FR001400F620)

[20] Il est à noter que le présent document propose une cartographie des activités telles qu'elles sont décrites dans la taxonomie européenne, indiquant ainsi leur éligibilité, et leur alignement à la taxonomie est décrit dans les tableaux.

[21] L'alignement à la Taxonomie européenne correspond à un alignement complet, incluant la contribution substantielle, le respect du principe « Do No Significant Harm » (DNSH) ainsi que des garanties sociales minimales (Minimum Safeguards) et repose exclusivement sur des données réelles d'exploitation.

[22] L'actif a accueilli ses occupants en juin 2025. En conséquence, les données d'exploitation disponibles ne couvrent pas une année complète et ne permettent pas de réaliser une évaluation pleinement représentative de l'alignement à la Taxonomie Européenne.

Les Petites Ecuries – Nouvelle allocation

44 rue des Petites Ecuries, Paris 10e

Restructuration d'un immeuble de bureaux, livré fin 2025.

Bureaux et Commerces

Surface totale : 2422 m²

Labels	Date de livraison	ICMA GBP	% alloué dans le total des émissions	Montant alloué	Montant décaissé	Alignement à la Taxonomie Européenne[23]	ISIN de l'obligation
NF HQE Bâtiment Durable 2016 - Excellent BREEAM Refurbishment & Fit-Out - Very Good WELL V2 Core - Silver BBCA Rénovation - Standard EFFINERGIE Rénovation - Cepref - 40% Circolab 3	Fin 2025	Efficacité énergétique. Bâtiment vert.	1,6%	20M€	20M€	N.A.[24]	Obligation durable (FR001400F620)

- **6 projets de construction de nouveaux bâtiments verts (taxonomie 7.7.)** pour un montant alloué de **775 millions d'euros**

Tableau 4.2. : ***Répartition des allocations au sein des bâtiments verts, catégorie construction de nouveaux bâtiments verts***

Saint Cloud

54 rue du 18 juin 1940, Saint-Cloud

Acquisition en VEFA d'un immeuble résidentiel de 62 logements, livré en avril 2021.

Logements

Surface totale : 5 777m²

Labels	Date de livraison	ICMA GBP	% alloué dans le total des émissions	Montant alloué	Montant décaissé	Alignement à la Taxonomie Européenne[23]	ISIN de l'obligation
Effinergie + RT2012 HQE Très performant	20/04/2021	Efficacité énergétique. Bâtiment vert.	2,9%	36M€	36M€	Oui	Obligation verte (FR0013463775)

Paris Richelieu

85-89 rue de Richelieu, Paris 2e

Acquisition en VEFA d'un actif en restructuration de 31 753 m². Acquisition en octobre 2018.

Bureaux

Surface totale : 31 753 m²

Labels	Date de livraison	ICMA GBP	% alloué dans le total des émissions	Montant alloué	Montant décaissé	Alignement à la Taxonomie Européenne[23]	ISIN de l'obligation
Effinergie Rénovation - BBC HQE Rénovation - Exceptionnel BREEAM - Excellent Well Building & standard V1 - Silver	02/06/2020	Efficacité énergétique. Bâtiment vert.	5,0%	63M€	63M€	Oui	Obligation verte (FR0013463775)

[23] L'alignement à la Taxonomie européenne correspond à un alignement complet, incluant la contribution substantielle, le respect du principe « Do No Significant Harm » (DNSH) ainsi que des garanties sociales minimales (Minimum Safeguards) et repose exclusivement sur des données réelles d'exploitation.

[24] L'actif accueille ses occupants en 2026. En conséquence, les données d'exploitation disponibles ne permettent pas de réaliser une évaluation de l'alignement à la Taxonomie Européenne sur l'exercice considéré.

Issy Cœur de Ville

4 Promenade Cœur de Ville, Issy-les-Moulineaux

Bureaux

Surface totale : 42 723 m²

Acquisition en VEFA, au sein d'un écoquartier favorisant la biodiversité, d'un bâtiment à énergie positive utilisant la géothermie et disposant de 3 300 m² de panneaux photovoltaïques. Livraison réalisée en 2022. Issy Cœur de Ville est composée de 3 bâtiments.

Labels	Date de livraison	ICMA GBP	% alloué dans le total des émissions	Montant alloué	Montant décaissé	Alignement à la Taxonomie Européenne[25]	ISIN de l'obligation
Effinergie RT2012 2013 - BEPOS HQE 2015 - Exceptionnel BREEAM 2016 - Excellent Well Building standard V1 - Silver sur B2 et B3 uniquement BiodiverCity - ABCC WireScore - Gold	07/09/2022	Efficacité énergétique. Bâtiment vert. Energies renouvelables	19,9%	249M€	249M€	Oui	Obligation verte (FR0013463775)

Aquarel

145-151, Quai du Président Roosevelt, Issy- les-Moulineaux

Bureaux

Surface totale : 33 465 m²

Acquisition d'un immeuble neuf (2019) de 33 465 m² en 2020.

Labels	Date de livraison	ICMA GBP	% alloué dans le total des émissions	Montant alloué	Montant décaissé	Alignement à la Taxonomie Européenne[25]	ISIN de l'obligation
HQE Construction - Excellent BREEAM Conception - Excellent BREEAM Construction - Very Good Effinergie +	01/02/2019	Efficacité énergétique. Bâtiment vert.	30,0%	375M€	375M€	Non[26]	Obligation verte (FR0013463775)

Perros Les Megalithes Roses

53 Boulevard Aristide Briand, Perros-Guirec

Résidence de service

Surface totale : 6 645 m²

Acquisition en VEFA d'une résidence senior livrée en 2019.

Labels	Date de livraison	ICMA GBP	% alloué dans le total des émissions	Montant alloué	Montant décaissé	Alignement à la Taxonomie Européenne[25]	ISIN de l'obligation
NF Habitat HQE - Très Performant NF Tertiaire HQE - Très bon	28/03/2019	Efficacité énergétique. Bâtiment vert.	1,0%	12M€	12M€	Oui	Obligation verte (FR0013463775)

[25] L'alignement à la Taxonomie européenne correspond à un alignement complet, incluant la contribution substantielle, le respect du principe « Do No Significant Harm » (DNSH) ainsi que des garanties sociales minimales (Minimum Safeguards) et repose exclusivement sur des données réelles d'exploitation.

[26] L'actif présente une trajectoire d'amélioration de sa performance énergétique en 2025. Toutefois, le niveau de consommation demeure supérieur aux performances attendues à la construction de l'actif et ne permet pas de démontrer à ce stade l'alignement à la Taxonomie Européenne.

Michigan Garden – Nouvelle allocation

Rues Jacques Lacan et Jeanne Chauvin, Paris 13e

Logements

Surface totale : 3134 m²

Acquisition d'un immeuble neuf livré le 27 septembre 2025, avec une arrivée des occupants au quatrième trimestre 2025.

Labels	Date de livraison	ICMA GBP	% alloué dans le total des émissions	Montant alloué	Montant décaissé	Alignement à la Taxonomie Européenne[27]	ISIN de l'obligation
Énergie + Carbone-(E+C-) niveau E3C2 NF Habitat HQE BBCA - standard BiodiverCity	27/09/2025	Efficacité énergétique. Bâtiment vert.	3,2%	40M€	40M€	N.A.[28]	Obligation durable (FR001400F620)

b. Sylviculture durable (taxonomie 1.3.)

2 projets de sylviculture durable ont été retenus : un projet dans les actifs éligibles à l'obligation verte situé en **Région Bourgogne-Franche-Comté** et un projet dans les actifs éligibles à l'obligation durable situé dans **la Nièvre (forêt de Merry Vaux), pour un montant total alloué de 21 millions d'euros.**

Tableau 5 : ***Répartition des allocations au sein de la sylviculture durable***

Groupement Forestier de NAN

Région Bourgogne-Franche-Comté (France)

Forêt

Surface totale : 974 ha

Acquisition de 2 massifs situés en Bourgogne / Franche-Comté dans les départements du Doubs et de Haute-Saône.

Labels	Date de livraison	ICMA GBP	% alloué dans le total des émissions	Montant alloué	Montant décaissé	Alignement à la Taxonomie Européenne[27]	ISIN de l'obligation
PEFC	Octobre 2018	Gestion durable des ressources naturelles vivantes et des sols. Préservation de la biodiversité terrestre et aquatique.	0,9%	12M€	12M€	Oui	Obligation verte (FR0013463775)

Massif de Merry Vaux

Nièvre (France)

Forêt

Surface totale : 513 ha

Acquisition d'un massif dans la Nièvre.

Labels	Date de livraison	ICMA GBP	% alloué dans le total des émissions	Montant alloué	Montant décaissé	Alignement à la Taxonomie Européenne[27]	ISIN de l'obligation
PEFC	2021	Gestion durable des ressources naturelles vivantes et des sols. Préservation de la biodiversité terrestre et aquatique.	0,7%	9M€	9M€	Oui	Obligation durable (FR001400F620)

[27] L'alignement à la Taxonomie européenne correspond à un alignement complet, incluant la contribution substantielle, le respect du principe « Do No Significant Harm » (DNSH) ainsi que des garanties sociales minimales (Minimum Safeguards) et repose exclusivement sur des données réelles d'exploitation.

[28] L'année 2026 correspondra à la première année d'exploitation complète de l'actif. Les premières données de consommation représentatives étant attendues en 2027, l'évaluation complète de l'alignement à la Taxonomie Européenne ne peut être effectuée pour cet exercice.

c. Inclusion digitale

1 projet d'inclusion digitale a été retenu dans les actifs éligibles à **l'obligation durable** pour un montant alloué de **341 millions d'euros.** L'actif a reçu l'intégralité de son allocation en octobre 2021.

Tableau 6 : ***Répartition des allocations au sein de l'inclusion digitale***

Projet	Opération	Date de lancement	% alloué dans le total des émissions	Montant alloué	Montant décaissé	ISIN de l'obligation
Orange Concessions	Prise de participation dans Orange Concessions. Orange concessions accompagne les collectivités locales dans l'aménagement numérique de leur territoire : elle orchestre la conception, la construction et l'exploitation des réseaux fibre en France et DOM TOM., en s'appuyant sur Orange comme partenaire industriel de référence.	2021	27%	341M€	341M€	Obligation durable (FR001400F620)
Total				**341M€**	**341M€**	

d. Accès aux services essentiels (santé)

1 projet d'accès aux services essentiels (santé) a été retenu dans les actifs éligibles à **l'obligation durable** pour un montant alloué de **47 millions d'euros.**

Tableau 7 : ***Répartition des allocations au sein de l'accès aux services essentiels***

Projet	Opération	Date de lancement	% alloué dans le total des émissions	Montant alloué	Montant décaissé	ISIN de l'obligation
emeis - **Nouvelle allocation**	Investissement en capital dans emeis. emeis déploie son activité sur plusieurs métiers : services et soins à domicile, maisons de retraite médicalisées, cliniques de soins de suite et de réadaptation en hospitalisation complète et en ambulatoire, cliniques de santé mentale destinées aux personnes souffrant de maladies psychiques, en hospitalisation complète et en ambulatoire, et résidences services pour seniors.	N.A.	4%	47M€	47M€	Obligation durable (FR001400F620)
Total				**47M€**	**47M€**	

B. Allocation complète des émissions vertes et durables

L'ensemble des projets décrits ci-dessus représente un investissement total de **1 250 M€,** au 31 décembre 2025. L'intégralité des fonds a donc été allouée.

4. Reporting d'impact

La mesure d'impact en termes d'économies d'énergie et/ou d'émissions de gaz à effet de serre évitées est présentée pour l'ensemble des immeubles. Pour les forêts, l'impact est mesuré en termes de stockage net de CO_2. Pour l'inclusion digitale, le principal indicateur d'impact est le nombre de logements raccordés.

Tableau 8 : ***Tableau d'impact des obligations vertes et durables***

Mesure de l'impact par catégorie d'actifs	Obligation verte 2019 ISIN : FR0013463775		Obligation durable 2023 ISIN : FR001400F620		Impact total par M€ investi dans le portefeuille des émissions
	Impact total	Impact par M€ investi	Impact total	Impact par M€ investi	
teqCO_2 pour le Bâtiment vert[29]	-942	-1,28	-147	-3,34	-1,4
teqCO_2 pour la Sylviculture durable	-7 141	-612,44	-2 377	-274,48	-453
Logements raccordés pour l'inclusion digitale	N.A.	N.A.	351 087	1 029	1 029

A. Bâtiments verts

a. Rénovation et restructuration de bâtiments existants

Les restructurations et les réhabilitations des immeubles ont pour but d'améliorer la performance énergétique et de permettre ainsi des économies d'énergie une fois les travaux livrés.

Les calculs de ces économies d'énergie sont réalisés par des bureaux d'études spécialisés en amont des travaux : dans un premier temps, la consommation annuelle avant travaux est constatée, dans un second temps, une estimation des économies par type d'énergie et par usage est réalisée pour chaque type de travaux effectués. La diminution de la consommation d'énergie résultant de ce calcul avant et après travaux correspond à l'économie d'énergie estimée post-travaux, afin de prendre en compte les habitudes de consommation des occupants et d'appliquer une référence commune à l'ensemble des actifs, les consommations d'énergie et émissions de GES réelles sont comparées aux consommations et aux émissions de référence issues de la méthode de calcul appliquée dans le cadre du projet SBTi[30]. Cette méthode permet de prendre en compte la performance moyenne par type d'actif, âge et situation géographique. Elle prend également en compte les consommations par type d'énergie et les facteurs d'émissions par source d'énergie.

[29] La catégorie « Bâtiment vert » enregistre en 2025 une nette augmentation de son impact en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, avec un gain estimé à -942 tCO_2e, contre –359 tCO_2e en 2024. Cette évolution s'explique principalement par l'amélioration de la performance environnementale des actifs.

[30] Science Based Targets (SBTi) groupe scientifique qui favorise une action climatique ambitieuse dans le secteur privé en permettant aux organisations de fixer des objectifs de réduction des émissions fondés sur des données scientifiques.

Le tableau ci-dessous indique les économies d'énergie finale estimées et la conversion en émissions de CO_2 évitées (noté CO_2e) pour les projets ou actifs financés.

Tableau 9.1. : ***Tableau d'impact des bâtiments verts, catégorie rénovation et restructuration de bâtiments existants***

	Estimation de l'évolution de la consommation énergétique post travaux (en %)	Estimation de l'évolution d'émissions de CO_2 (en %)	Estimation de la consommation énergétique évitée en année pleine post travaux	Estimation des émissions de CO_2 évitées en année pleine au terme des travaux	$teqCO_2/€1M/an$[31]	ISIN de l'obligation concernée
Paris Ancienne Comédie	-78%	-87%	-0,11 GWh	-13 $teqCO_2$	-4,27	FR0013463775
Montagne de la Fage[32]	-100%	-100%	-2 GWh	-147 $teqCO_2$	-3,34	FR001400F620
Les Petites Ecuries[33]	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	FR001400F620
Total	N.A.	N.A.	-2,11 GWh	-159 $teqCO_2$	-3,38	N.A.

b. Construction de nouveaux bâtiments verts

Les bâtiments verts ont été conçus de manière à observer un équilibre entre le respect de l'environnement (énergie, carbone, eau, déchets, biodiversité…), la qualité de vie et la performance économique par une approche globale multicritères. Dans cette perspective, la mesure des performances environnementales constitue un élément clé d'évaluation.

Le tableau ci-dessous indique les économies d'énergie finale estimées et la conversion en émissions de CO2e pour les projets ou actifs financés.

Tableau 9.2. : Tableau d'impact des bâtiments verts, catégorie construction et acquisition de nouveaux bâtiments verts

	Estimation de l'évolution de la consommation énergétique post travaux (en %)	Estimation de l'évolution d'émissions de CO_2 (en %)	Estimation de la consommation énergétique évitée en année pleine post travaux	Estimation des émissions de CO_2 évitées en année pleine au terme des travaux	$teqCO_2/€1M/an$	ISIN de l'obligation concernée
Saint-Cloud	-88%	-66%	-0,6 GWh	-61 $teqCO_2$	-1,70	FR0013463775
Paris Richelieu[34]	27%	-51%	0,9 GWh	-183 $teqCO_2$	-2,91	FR0013463775
Issy Cœur de Ville[35]	13%	-62%	0,9 GWh	-335 $teqCO_2$	-1,34	FR0013463775
Aquarel	-37%	-64%	-2,5 GWh	-340 $teqCO_2$	-0,91	FR0013463775
Les Mégalithes Roses	-22%	-11%	-0,1 GWh	-10 $teqCO_2$	-0,82	FR0013463775
Michigan Garden[36]	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	FR001400F620
Total	N.A.	N.A.	-1,4 GWh	-929 $teqCO_2$	-1,26	N.A.

[31] Tonne de CO_2 évitée par million d'euro financé par an.

[32] L'actif a accueilli ses occupants en juin 2025. En conséquence, les données d'exploitation disponibles couvrent partiellement l'année d'exploitation 2025. Les données complètes étant attendues à partir de 2027 au titre de l'année d'exploitation 2026.

[33] Les données de performance énergétique et carbone seront intégrées au reporting d'impact dès leur disponibilité, les premières données complètes étant attendues à partir de 2027 au titre de l'année d'exploitation 2026.

[34] Amélioration significative de la performance carbone de l'actif.

[35] Amélioration significative de la performance carbone de l'actif.

[36] Les données de performance énergétique et carbone seront intégrées au reporting d'impact dès leur disponibilité, les premières données complètes étant attendues à partir de 2027 au titre de l'année d'exploitation 2026.

c. Méthodologie employée

Consommations énergétiques
Les calculs de ces consommations reposent sur des bases de données génériques (type INIES[37]) et des tableaux de références[38] issus des ministères en charge de la construction et de la transition énergétique.
Les méthodologies de calcul dit « conventionnel » et « prévisionnel » permettent de répondre à deux types de besoins précis :

- Le calcul conventionnel sert soit à afficher une référence de performance comparable avec celle d'autres bâtiments de même nature (DPE), soit à démontrer la conformité à une exigence, label ou certification (en construction neuve ou en réhabilitation). Dans le cadre de la construction d'un nouvel actif, les indicateurs estimés sont aussi les indicateurs de référence puisqu'il n'existe pas d'antériorité ;
- La consommation prévisionnelle est obtenue par un calcul sur la base d'outils dédiés (TRNSYS[39], ENERGY+[40]…), souvent de STD[41]. Elle est évaluée dans des conditions au plus près du futur environnement climatique du bâtiment ainsi qu'à son mode d'occupation projeté.

Post-livraison, après une année d'utilisation effective prenant en compte la consommation des occupants et une référence commune à l'ensemble des actifs, les consommations d'énergie et les émissions de GES réelles sont comparées aux consommations et émissions. Cette référence commune prend en compte la performance moyenne par type d'actif, âge et situation géographique. Les consommations par type d'énergie et les facteurs d'émissions par source sont également pris en compte.

Énergie primaire et Énergie finale
L'énergie primaire est l'énergie contenue dans les ressources naturelles, avant une éventuelle transformation. L'énergie finale est l'énergie utilisée par le consommateur, c'est-à-dire après transformation des ressources naturelles en énergie et après le transport de celle-ci.

L'énergie finale est la quantité d'énergie consommée et facturée à son point d'utilisation. L'énergie primaire représente la quantité totale d'énergie nécessaire pour fournir la quantité d'énergie finale consommée par l'utilisateur, c'est-à-dire en rajoutant à cette énergie finale l'énergie nécessaire à sa production et à son transport, en intégrant les notions de rendement de production et les pertes.

Des énergies comme le gaz, le pétrole, le bois sont des énergies primaires, car elles sont utilisables sans transformation. L'électricité n'est pas une énergie primaire : elle est obtenue par transformation de ressources naturelles dans des centrales de production avec un rendement moyen inférieur à 40% et doit être acheminée jusqu'aux lieux d'utilisation (d'où des pertes de transport). L'énergie primaire est la seule manière de caractériser la quantité de ressources naturelles consommée et prélevée à la planète.

Gaz à effet de serre
Il s'agit ici des gaz à effet de serre émis par la consommation d'énergie. Les données utilisées pour passer d'un kWh d'énergie à une quantité de CO_2 émis dépendent de la réglementation[42] utilisée et qui est remise à jour régulièrement.
Les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) sont ainsi calculées :

- Sur les scopes 1 (émissions directes) et 2 (émissions indirectes) ;
- Sur la base des consommations d'énergie utilisées selon les facteurs d'émission (base carbone ADEME) ;
- Selon le certificat d'intensité énergétique avec hypothèse selon la source d'énergie ;
- Selon les hypothèses du CRREM[43], en termes de performance carbone moyenne par type d'actif et par âge ;
- En appliquant un coefficient climat selon la zone géographique considérée, établi par l'ADEME.

---

[37] INIES est une base de données environnementales et sanitaires de référence pour le bâtiment.
[38] Pour plus d'information sur les tableaux de référence : https://www.ecologie.gouv.fr/reglementation-thermique-rt2012 https://www.ecologie.gouv.fr/reglementation-environnementale-re2020
[39] TRNSYS est un logiciel de simulation thermique dynamique appliqué au bâtiment, développé par l'Université de Wisconsin,
[40] ENERGY+ est un programme de simulation thermique et énergétique des bâtiments, développé par le Département de l'Energie des Etats Unis.
[41] STD : Simulation Thermique Dynamique, permet une approche réaliste du fonctionnement thermique du bâtiment grâce à des calculs énergétiques détaillés.
[42] EcoAct from PCAF (2020)
[43] CRREM : Carbon Risk Real Estate Monitor

B. Sylviculture durable

a. Gestion des forêts

Avec 51 659 hectares de forêts à fin 2025, dont 1 487 hectares via les obligations vertes et durables, CNP Assurances est le premier propriétaire privé de France. La Société Forestière assure la gestion durable des forêts en respectant plusieurs objectifs de sécurité, de protection de la biodiversité et d'anticipation du changement climatique. Dès 2003, en parallèle à la certification ISO 9001, l'ensemble des forêts du patrimoine de CNP Assurances a été certifié PEFC[44], attestant ainsi que le bois est issu de forêts gérées durablement.

Le patrimoine forestier de CNP Assurances est un actif qui stocke du carbone grâce à la croissance des arbres. Le tableau ci-dessous indique le bilan annuel net du stockage carbone en 2025 ainsi qu'un indicateur sur les forêts correspondant au volume de CO_2 évité par €1M investi par les émissions vertes/durables (exprimé en Tonnes équivalent CO_2 brut / €1M financé).

Tableau 10 : ***Tableau d'impact de la sylviculture durable***

	Bilan annuel brut du stockage ($teqCO_2$)	$teqCO_2$/€1M/an	ISIN de l'obligation concernée
Massifs forestiers en Bourgogne-Franche-Comté	-7 141	-612,44	FR0013463775
Nièvre (forêt de Merry Vaux)	-2 377	-274,48	FR001400F620
Total	**-9 518**	**-453**	**N.A.**

b. Méthodologie employée

Le puits de CO_2 est une donnée essentielle dans la mesure d'impact de la sylviculture. Le puits annuel de CO_2 dans les patrimoines forestiers correspond à la séquestration estimée au cours de l'année par les forêts par l'intermédiaire de la photosynthèse. Il dépend des données descriptives des massifs : type de peuplement, essence, fertilité, structure, surface et âge. En effet, le stade de développement des peuplements forestiers a une influence sur le puits : à superficie de boisement égale, une jeune plantation séquestre significativement moins qu'un peuplement mature.

[44] *Pour plus d'information sur le label, consultez le site PEFC France : https://www.pefc-france.org/le-label-pefc/*

C. Inclusion digitale

a. Renforcement de l'aménagement numérique du territoire

La loi française de 2004 pour la confiance dans l'économie numérique autorise les collectivités territoriales à mettre en place des Réseaux d'Initiative Publique (RIP)[45] afin d'accélérer le développement numérique des territoires. Ce cadre vise spécifiquement les zones mal desservies et isolées en France, permettant à des millions de foyers, d'entreprises et de services publics d'accéder à l'internet très haut débit. En effet, la population cible est constituée des populations vivant dans des zones sous-desservies et isolées en France.

Le projet Orange Concessions est devenu un acteur clé de l'extension des réseaux fibre dans les zones rurales, soutenant cet objectif grâce à son partenariat avec des investisseurs de long terme tels que CNP Assurances.

Tableau 11 : ***Tableau d'impact de l'inclusion digitale***

Indicateurs d'impacts	Rapport 2024 (données estimées)	Données 2024 réalisées[46]	2025
Nombre de logements cible Convention signée collectivité (*)	3 740 967	3 740 967	3 740 967
Nombre de logements raccordables IPE[47] (définition ARCEP [48])	3 264 575	3 264 575	3 663 514
Nombre de logements raccordés (mis en service) à des offres FTTH[49] (Passif et Activé) par Orange Concession	1 680 604	1 680 604	2 106 099
Dont nombre de logements raccordés par CNP Assurances [50]	272 258	272 258	351 087
% raccordables IPE / nombre logements cible Convention	87,3%	87,3%	97,9%
% de raccordés FTTH / nombre logements raccordables IPE	51,5%	51,5%	57,5%
Nombre de logements raccordés /M€ investi	798	798	1029

(*) le « Nombre de logements cible de la phase de construction » peut évoluer dans le temps en cas d'avenants (probablement jusqu'à la fin de la construction et des remises de prises en affermage)

Cette section expose la méthodologie utilisée pour la construction des indicateurs d'Orange Concessions. Les indicateurs d'Orange Concessions, tout comme ceux des autres opérateurs, sont alignés sur les indicateurs définis par l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) afin d'assurer la cohérence et la comparabilité des données fournies par les différents acteurs du marché.

b. Méthodologie employée

L'élaboration des indicateurs, basés sur le fichier IPE (Informations Préalables Enrichies), repose sur un processus de mutualisation entre les opérateurs, établi sur une base contractuelle. Ce fichier, échangé toutes les deux semaines, regroupe des informations détaillées pour chaque adresse fibrée ou en cours de déploiement. Ces informations

[45] Un Réseau d'Initiative Publique (ou RIP) est une initiative portée par les collectivités territoriales pour déployer la fibre optique dans les zones rurales ou peu densément peuplées.

[46] Modification pour avoir les données réalisées et non estimées.

[47] IPE : Dans le cadre de la mutualisation et sur une base contractuelle, les opérateurs s'échangent toutes les deux semaines un fichier nommé « fichier IPE » (pour « informations préalables enrichies »). Ce fichier regroupe pour chaque adresse fibrée ou en cours de déploiement des informations telles que l'identifiant de l'adresse, le type d'ingénierie, le nombre de logements, le type de zone, etc.

[48] ARCEP : Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

[49] FTTH : La technologie FTTH (« Fiber to the home » ou « Fibre optique jusqu'au domicile ») consiste à amener la fibre optique jusqu'à l'abonné. Cette solution de bout en bout entre le central de raccordement de l'opérateur et l'utilisateur permet d'augmenter le débit de l'accès Internet, et donc la qualité de service.

[50] Méthode de calcul : cette donnée est déduite des informations disponibles dans le Document d'enregistrement universel 2023 d'Orange et rapportée au prorata de la quote-part du financement alloué dans l'obligation durable.

incluent notamment l'identifiant de l'adresse ("hexaclé"), le type d'ingénierie, le nombre de logements, le type de zone, et d'autres données pertinentes.
La méthodologie relative aux indicateurs de couverture FttH (Fiber-to-the-Home) repose sur une collecte de données détaillées fournies par les opérateurs concernant le déploiement de réseaux en fibre optique. L'ARCEP agrège ces données en utilisant les codes géographiques de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) pour obtenir, commune par commune, le nombre absolu de locaux raccordables au réseau FttH.

Le taux de couverture FttH d'une commune est défini comme l'estimation de la proportion des logements ou des locaux à usage professionnel raccordables à un ou plusieurs réseaux FttH. Ce taux est obtenu en rapportant le nombre total de lignes FttH déployées déclaré par les opérateurs à une comptabilisation du nombre total de locaux de la commune.

Pour le premier semestre de l'année 2019, le nombre total de locaux d'une commune est évalué en tant que somme des logements et du nombre d'établissements d'entreprises de 1 salarié ou plus, selon les données publiées par l'INSEE[51].

À partir du premier trimestre de l'année 2020, la méthodologie de construction de l'indicateur de couverture FttH diffère. La part des locaux raccordables à la fibre est calculée à partir de la "meilleure estimation des locaux à date", mise à disposition par l'ARCEP depuis le quatrième trimestre de l'année 2019. Cette estimation prend en compte le nombre de locaux le plus élevé parmi les chiffres avancés par les opérateurs et l'INSEE.

La présente méthodologie a été établie en vue de garantir la fiabilité, la transparence et l'auditabilité des indicateurs d'Orange Concessions et des indicateurs de couverture FttH. Elle constitue un cadre robuste pour la collecte, l'agrégation et l'évaluation des données nécessaires à l'analyse et au suivi de l'évolution du déploiement des réseaux à très haut débit en fibre optique.

Il est à noter que cette méthodologie est sujette à des évolutions éventuelles en fonction des directives de l'ARCEP et des avancées technologiques dans le domaine des communications électroniques.

[51] *INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques, agence publique chargée de collecter, produire, analyser et diffuser des informations sur l'économie et la société française.*

D. Accès aux services essentiels (santé)

a. Accès aux soins

A travers ses activités de maisons de retraite, cliniques et soins à domicile, emeis participe à la fourniture de services de soins et d'accompagnement destinés aux personnes nécessitant un suivi médical ou médico-social. La population cible est l'intégralité de la population du territoire concernée, y compris les populations vulnérables telles que les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ou les patients nécessitant des soins spécifiques.

L'investissement favorise l'accès aux soins et à l'accompagnement de ces populations grâce aux mécanismes publics de prise en charge, aux conventions conclues avec l'Etat ainsi qu'au maillage territorial d'établissements et de services de proximité d'emeis.

Les indicateurs d'impact présentés ci-dessous couvrent à la fois la capacité de prise en charge, la qualité perçue des soins et la sécurité des patients, offrant ainsi une vision globale de l'impact social généré par les activités du Groupe emeis.

Tableau 12 : ***Tableau d'impact de l'accès aux services essentiels (santé)***

Indicateurs d'impacts		2025
Nombre de patients et résidents soignés et accompagnés		290 000
Nombre de lits en exploitation		91 995
Nombre d'établissements en exploitation		1 044
Taux d'occupation moyen du Groupe		87,6%
Net Promoter Score	Global	39
	Activité de la personne âgée	39
	Activité de clinique	40
	Activité soin à domicile	53
Ratio d'Evènements Indésirables Graves (EIG)		2,11 (pour 10 000 journées patients / résidents)
Taux d'absentéisme		9,2%

b. Méthodologie

Les indicateurs d'impact présentés ci-dessus reposent sur des données publiées par emeis dans son Document d'Enregistrement Universel 2025 et sont calculés pour l'ensemble du Groupe emeis conformément à leur méthodologie de reporting de durabilité.

Afin d'assurer l'homogénéité et la fiabilité des indicateurs suivis dans l'ensemble de ses entités, le groupe emeis a mis en œuvre un référentiel de reporting ESG qui précise les méthodologies à suivre pour effectuer le reporting des différents indicateurs de l'ensemble du Groupe : définition, méthode de calcul, unité de calcul, exclusions de périmètre. Les données sont consolidées et partagées par les pays, sauf exceptions pour des données gérées directement au siège. L'outil développé permet la collecte de données chiffrées comme la remontée de commentaires narratifs. Cet outil permet également de croiser les remontées ESG avec des données opérationnelles (nombre de lits disponibles, taux d'occupation, effectifs) compilées quotidiennement/ hebdomadairement/ mensuellement tout au long de l'année via l'outil.

Les indicateurs présentés ci-après font l'objet de précisions méthodologiques afin de faciliter leur interprétation et leur compréhension.

Net Promoter Score
Le Net Promoter Score (NPS) est le pourcentage de « clients » qui évaluent leur probabilité de recommander une entreprise, un produit ou un service à un ami ou à un collègue à 9 ou 10 (« promoteurs ») moins le pourcentage évaluant cette probabilité à 6 ou moins (« détracteurs ») sur une échelle de 0 à 10. Les répondants qui donnent une note de 7 ou 8 sont appelés « passifs » et entrent dans le calcul du pourcentage global. Le résultat du calcul est exprimé sans le signe du pourcentage.

Les évènements indésirables
Un événement indésirable est un accident, incident, dysfonctionnement ou la survenance d'un risque au sein d'un établissement dont les conséquences ont ou auraient pu être dommageables pour les résidents, patients, les visiteurs ou le personnel.

Les événements indésirables graves comprennent les événements qui ne sont pas principalement liés à l'évolution naturelle de la maladie ou de l'état sous-jacent des résidents ou des patients, qui l'atteignent et entraînent l'une des conséquences suivantes :

- La mort ;
- Un préjudice permanent ;
- Un dommage temporaire grave.

Le ratio est calculé ainsi :
(Nombre d'événements indésirables graves/nombre de journées patients/résidents) x 10 000.

Le périmètre de reporting des événements indésirables graves prend en compte tous les pays. Concernant l'activité des services à domicile, sont inclus la Suisse, l'Irlande et les Pays-Bas ; la France est exclue.

Absentéisme
Les absences (en heures ou en jours) comptabilisées portent uniquement sur les maladies et les accidents de travail (payés ou non payés).

Taux d'absentéisme =
Nombre d'heures d'absence pour maladie ou accident du travail / Nombre d'heures travaillées.

5. Focus

A. emeis

Créée en 1989, emeis est une entreprise dédiée à la santé, aux soins et au projet de vie des plus vulnérables. Elle déploie son activité sur plusieurs métiers :

- Maisons de retraite médicalisées ;
- Cliniques de Soins Médicaux et de Réadaptation en hospitalisation complète et en ambulatoire (hôpital de jour) ;
- Cliniques de Santé Mentale destinées aux personnes souffrant de maladies psychiques, en hospitalisation complète et en ambulatoire (hôpital de jour et de nuit) ;
- Services et soins à domicile ;
- Et résidences de services pour seniors.

En 2022, emeis a engagé une refondation d'ensemble de sa stratégie visant à recentrer l'entreprise sur sa mission première : accompagner les plus fragiles, assurer leur confort et leur sécurité et favoriser leur épanouissement et leur bien-être. Cette refondation s'est accompagnée, dès fin 2023, d'une restructuration financière et d'une reconfiguration du capital de l'entreprise avec la présence d'actionnaires de long terme, tels que la Caisse des Dépôts et CNP Assurances, en mesure d'accompagner et de contribuer à l'accélération de la transformation de l'entreprise pour lui permettre de répondre aux défis sociétaux.

Au cours des trois dernières années, emeis a engagé une transformation en profondeur. Cette évolution a permis de replacer ses principales parties prenantes au centre de son projet d'entreprise. D'une part les patients, résidents et leurs proches avec l'amélioration continue de la qualité des soins. D'autre part les collaborateurs avec la relance d'un dialogue social constructif, ainsi qu'une politique de ressources humaines axée sur la santé, la sécurité, l'écoute et la valorisation des équipes.

Dans la continuité de sa transformation, emeis a adopté la qualité de société à mission en 2025 et témoigne ainsi de la volonté du Groupe d'inscrire durablement son modèle au service de la qualité des soins, du dialogue social et de la valorisation des équipes, tout en consolidant sa performance économique.

Sa raison d'être : *« Ensemble, soyons force de vie des plus fragiles »,*
Cette raison d'être a également structuré les ambitions stratégiques de l'entreprise déclinées dans sa feuille de route RSE, intitulée « *Impacting Together* ». Les engagements d'emeis se déclinent à travers ses quatre grandes parties prenantes :

1. **Les patients/ résidents/ bénéficiaires** : emeis s'engage à œuvrer au changement de regard porté sur les plus fragiles et leurs proches, afin de favoriser une inclusion effective. L'entreprise accompagne et prend soin des personnes de tous âges, touchées par différents types de pathologies, et contribue à la déstigmatisation des fragilités. En 2025, **289 920 patients et résidents** ont été accueillis.
2. **Les collaborateurs** : emeis contribue à la juste reconnaissance et à l'attractivité de ses métiers. Les soignants et accompagnants constituant un pilier central de son activité, elle agit pour une meilleure valorisation de leurs métiers, de leurs compétences et de leur engagement, réduisant ainsi de **7%** le taux de turnover en 2025 par rapport à 2024.
3. **Les territoires** : emeis s'engage à faire du soin une contribution majeure au lien social de proximité et à la cohésion territoriale. Son ancrage local et son maillage d'établissements lui permettent de renforcer les dynamiques territoriales et de développer des liens durables et à fort impact avec les acteurs locaux. En 2025, **91 995 lits** sont en exploitation au cœur des bassins de vie dans **19 pays**.
4. **La planète et le vivant** : emeis s'engage à toujours innover pour contribuer à un soin respectueux de la planète et du vivant. emeis a mis en place une stratégie **« Green Building »** afin de maîtriser les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre associées.

A travers ses engagements, emeis réaffirme ainsi sa volonté de transformer durablement son secteur et de participer à la construction d'une société plus juste, plus humaine et plus durable.

B. Michigan Garden

Situé au cœur du quartier **Paris Rive Gauche** dans le 13e arrondissement de Paris, l'actif s'inscrit dans le projet mixte « **Best of Both** » développé par Icade. Cette opération associe logements, commerces de proximité et programme universitaire, contribuant à la mixité fonctionnelle et au dynamisme d'un secteur en pleine transformation urbaine.

L'investissement porte sur **52 logements acquis en VEFA**, représentant une surface totale de 3 134 m². Les logements, du T1 au T4, disposent tous d'une surface extérieure et bénéficient d'une localisation particulièrement attractive, à proximité immédiate de la gare Bibliothèque François-Mitterrand (RER C, métro ligne 14, tramway et bus), offrant une excellente accessibilité aux transports en commun, aux commerces et aux services du quartier.

Le projet présente un profil environnemental avancé, s'inscrivant dans la démarche environnementale portée conjointement par la Ville de Paris, la SEMAPA[52] et Icade. La conception du bâtiment privilégie l'utilisation de **matériaux à faible empreinte carbone** et d'origine locale, notamment le bois et la pierre issue de carrières franciliennes, la **structure étant réalisée à près de 80 % en bois**. Cette approche est complétée par un travail paysager visant à **renforcer la biodiversité** au sein du projet, à travers des terrasses et balcons végétalisés, des jardins suspendus ainsi que des aménagements en toiture.

La qualité environnementale de l'opération est reconnue par plusieurs labels et certifications, notamment **E+C- niveau E3C2, BBCA, BiodiverCity et NF Habitat HQE**, traduisant une attention particulière portée à la performance environnementale du bâtiment et à son intégration dans son environnement urbain.

Par ailleurs, le projet comporte une dimension sociale forte en matière d'accès au logement. Dans le cadre d'un engagement pris auprès de la SEMAPA, **les loyers sont plafonnés pendant cinq ans à 90 % du loyer de référence majoré** afin de faciliter l'accès au logement de ménages dont les revenus excèdent les plafonds du logement social tout en demeurant insuffisants pour accéder aisément au marché locatif privé parisien.

L'investissement représente un montant d'environ 39 M€ (12 500 €/m²) et génère des loyers annuels estimés à 918 K€. À date, l'actif affiche un taux d'occupation de 100 %, l'ensemble des logements étant loués.

Cet actif se distingue ainsi par la **combinaison d'atouts environnementaux, sociaux et urbains** : une **conception bas carbone certifiée, une excellente accessibilité en transports en commun** et **un mécanisme de plafonnement des loyers favorisant l'accès au logement de ménages aux revenus intermédiaires**, au sein d'un projet mixte structurant pour le quartier Paris Rive Gauche.

[52] *La SEMAPA (Société d'étude, de maîtrise d'ouvrage et d'aménagement parisienne), réalise pour le compte de la Ville de Paris plusieurs opérations d'urbanisme dans la capitale. Son rôle est de concevoir et de planifier les projets urbains.*

Annexes : Rapports des organismes tiers indépendants

Les présentes attestations préparées par le cabinet Mazars et ISS concernent l'émission verte émise en novembre 2019 (ISIN : FR0013463775) et l'émission durable émise en janvier 2023 (ISIN : FR001400F620) sur la base de l'arrêté comptable du 31/12/2025.

Docusign Envelope ID: 41613158-31F8-8740-8273-61D0E1012DB2

45, rue Kleber
92300 LEVALLOIS-PERRET

CNP Assurances SA

Limited Assurance Report from one of the Statutory Auditors of CNP Assurances SA on the information related to the allocation, as of December 31th, 2025, of funds raised through the Green Bond issued on November 20th, 2019

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 45 rue Kleber – 92300 LEVALLOIS-PERRET
Capital de 8 320 000 euros – RCS Nanterre 784 824 153- N° de TVA intracommunautaire : FR 07 784 824 153

Docusign Envelope ID: 41613158-31F8-8740-8273-61D0E1012DB2

Limited Assurance Report from one of the Statutory Auditors of CNP Assurances SA on the information related to the allocation, as of December 31th, 2025, of funds raised through the Green Bond issued on November 20th, 2019

To the **Chief Executive Officer, Marie Aude Thépaut**

In our capacity as statutory auditor of CNP Assurances SA ("the **Company**"), and in accordance with your request, we have undertaken a limited assurance engagement on the following information ("the **Information**"):

- the allocation, as of December 31th, 2025 of funds raised through the Green Bond issued by CNP Assurances SA under number FR0013463775 on November 20th, 2019 ("the **Issuing**") which amount to 750 000 000 euros, contained in the Green Bond report (the "**Green and Sustainable Bonds Report**")
- the projects financed and/or refinanced of existing and/or future eligible green and/or social projects by the **Issuing** and identified as eligible by the Company ("**Eligible Projects**")
- the output indicators for each Eligible Projects.

The **Information,** contained in the attached document, has been prepared by the CNP Assurances SA's Investment Officer as a chairman of the Green Bond steering committee (the "**Committee**") in the context of the Green Bond framework defined by the entity (the "**Green Bond Framework**").

Our Limited Assurance Conclusion

Based on the procedures we have performed as described under the section "Summary of the work we performed as the basis for our assurance conclusion" and the evidence we have obtained, nothing has come to our attention that causes us to believe that the Information is not prepared, in all material respects, in accordance with the CNP Assurances SA **Green Bond Framework** used, and the basis of preparation set out in section 3 of the **Green and Sustainable Bonds Report** (see below under "Understanding how CNP Assurances SA has prepared the Information").

Docusign Envelope ID: 41613158-31F8-8740-8273-61D0E1012DB2

We do not express an assurance conclusion on information in respect of earlier periods not covered by the **Green and Sustainable Bonds Report** or on any other information not included in the **Green and Sustainable Bonds Report**. We have not reviewed and do not provide any assurance over other individual project information reported.

Understanding how CNP Assurances SA has prepared the Information

The absence of a commonly used generally accepted reporting framework or a significant body of established practice on which to draw to evaluate and measure sustainability information allows for different, but acceptable, measurement techniques that can affect comparability between entities and over time.

Consequently, the Information needs to be read and understood together with the **Green Bond Framework** available on CNP Assurances SA website.

CNP Assurances SA Responsibilities

The management of CNP Assurances SA and the Committee is responsible for:

- Selecting or establishing suitable criteria for preparing the **Information**
- Selecting the **Eligible Projects** regarding the eligible criteria
- Preparation of the Information in compliance with the **Green Bond Framework**
- Designing, implementing and maintaining internal control over information relevant to the preparation of the Information that is free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Our Responsibilities

We are responsible for:

- Planning and performing the engagement to obtain limited assurance about whether the **Information** is free from material misstatement, whether due to fraud or error
- Forming an independent conclusion, based on the procedures we have performed and the evidence we have obtained; and
- Reporting our conclusion to the Chief Investment Officer of CNP Assurances SA.

As we are engaged to form an independent conclusion on the **Information** as prepared by management, we are not permitted to be involved in the preparation of the **Information** as doing so may compromise our independence.

Docusign Envelope ID: 41613158-31F8-8740-8273-61D0E1012DB2

However, we have no responsibility for:

- Challenging the **Eligibility Criteria**, and, in particular, we give no interpretation on the **terms and conditions of the notes;**
- Forming an opinion on the effective use of the funds allocated to the **Eligible Projects** after such funds have been allocated.

Professional Standards Applied

We performed a limited assurance engagement in accordance with the professional guidance of the French Institute of Statutory Auditors ("CNCC") applicable to such engagements.

Our Independence and Quality Control

We have complied with the French Code of Ethics (Code de Déontologie) for Statutory Auditors as well as the provisions set forth in Article L.822-11 of the French Commercial Code (Code de Commerce). In addition, we have implemented a system of quality control including documented policies and procedures regarding compliance with applicable legal and regulatory requirements, the ethical requirements and French professional guidance.

Our work was carried out by an independent and multidisciplinary team with experience in sustainability reporting and assurance.

Summary of the Work we Performed as the Basis for our Assurance Conclusion

We are required to plan and perform our work to address the areas where we have identified that a material misstatement of the Information is likely to arise. The procedures we performed were based on our professional judgment. In carrying out our limited assurance engagement on the Information, we:

- Understood the procedures implemented by the Company for producing the **Information** by inquiries of management
- Verified the compliance, in all material respects, of the **Eligible Projects**, with the Eligibility Criteria (as defined in the *Framework*), by performing substantive testing on a sample basis
- Verified the appropriate segregation of the funds raised from the Issuing and their exclusive allocation to the Eligible Projects and
- Performed the necessary reconciliations between the Information and the accounting records from which it is derived and performed substantive tests, on a sample basis and using other selection methods, to verify the concordance of the Information with supporting documents underlying the accounting records.

Docusign Envelope ID: 41613158-31F8-8740-8273-61D0E1012DB2

The procedures performed in a limited assurance engagement vary in nature and timing from, and are less in extent than for, a reasonable assurance engagement.

Consequently, the level of assurance obtained in a limited assurance engagement is substantially lower than the assurance that would have been obtained had we performed a reasonable assurance engagement.

This report has been prepared within the context described above and may not be used, distributed or referred to for any other purpose.

Levallois, November 4th, 2026

One of the statutory auditors,

Forvis Mazars S.A.

DocuSigned by:
567DD4392AEF4A8...

Jean-Claude PAULY
Partner

DocuSigned by:
C64B42CFBCB84EA...

Olivier LECLERC
Partner

Signé par :
Edwige REY
0685636566A04C4...

Edwige REY
Partner

Docusign Envelope ID: 41613158-31F8-8740-8273-61D0E1012DB2

Allocation Reporting
Green Bond €750M - FR0013463775

I undersigned Olivier Guigné, Group Chief Investment Officer, certify that the following assets meet the eligibility criteria set in the CNP Assurances Green Bond framework and that the information below has been prepared under my responsibility:

List of projects allocated on 12/31/2025

Project	Adress	Amount allocated to the green bond at 12/31/2025 (€M)
Paris Ancienne Comédie,	14 rue de l'Ancienne Comédie, Paris 6e	3,1
Saint Cloud,	54 rue du 18 juin 1940, Saint-Cloud	35,8
Paris Richelieu,	85-89 rue de Richelieu, Paris 2e	62,9
Issy Cœur de Ville,	4 Promenade Cœur de Ville, Issy-les-Moulineaux	249,4
Aquarel,	145-151, Quai du Président Roosevelt, Issy-les-Moulineaux	375,0
Perros Les Megalithes Roses,	53 Boulevard Aristide Briand, Perros-Guirec	12,2
Groupement Forestier de NAN	Région Bourgogne-Franche-Comté (France)	11,7

The CNP Assurances Green Bond framework was established in June 2019 and a second party opinion was issued by Vigeo Eiris. In that context, Vigeo Eiris CNP Assurances's Framework aligned with the four components of the ICMA's Green Bond Principles 2018 (GBP).
The projects listed above relate to both financing and refinancing investment activities. Financing activities are defined as the effective payment / disbursement of cash linked to an eligible project after the bond's issuance (i.e. after November 20th, 2019) whereas refinancing activities relate to the effective payment / disbursement of cash linked to an eligible project within the 2 years look back period (i.e. 2 years prior to November 20th, 2019) irrespective of the initial commitment date.

Projects and eligibility criteria are provided in more details in section 2 "Fonctionnement des obligations vertes et durables" and section 3 "Reporting d'allocation" of the sustainability bond annual report.
This information has been prepared in the context of the Green Bond issue dated on November 20th, 2019 and the Green Bond framework, available on CNP Assurances website.

This information is contained in the green and sustainable bonds report, dated December 31th, 2025 and available on CNP Assurances website.

October 29th, 2026

Olivier Guigné
Group Chief Investment Officer

Docusign Envelope ID: B3189282-7C83-8164-82BC-531D10C2452C

45, rue Kleber
92300 LEVALLOIS-PERRET

CNP Assurances SA

Limited Assurance Report from one of the Statutory Auditors of CNP Assurances SA on the information related to the allocation, as of December 31th, 2025, of funds raised through the Sustainable Bond issued on January 18th, 2023

m

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 45 rue Kleber – 92300 LEVALLOIS-PERRET
Capital de 8 320 000 euros – RCS Nanterre 784 824 153- N° de TVA intracommunautaire : FR 07 784 824 153

Docusign Envelope ID: B3189282-7C83-8164-82BC-531D10C2452C

Limited Assurance Report from one of the Statutory Auditors of CNP Assurances SA on the information related to the allocation, as of December 31th, 2025, of funds raised through the Sustainable Bond issued on January 18th, 2023

To the **Chief Executive Officer, Marie Aude Thépaut**

In our capacity as statutory auditor of CNP Assurances SA ("the **Company**"), and in accordance with your request, we have undertaken a limited assurance engagement on the following information ("the **Information**"):

- the allocation, as of December 31th, 2025 of funds raised through the Sustainable Bond issued by CNP Assurances SA under number FR001400F620 on January 18th, 2023 ("the **Issuing**") which amount to 500 000 000 euros, contained in the Sustainable Bond report (the "**Green and Sustainable Bonds Report**")
- the projects financed and/or refinanced of existing and/or future eligible green and/or social projects by the **Issuing** and identified as eligible by the Company ("**Eligible Projects**")
- the output indicators for each Eligible Projects.

The **Information,** contained in the attached document, has been prepared by the CNP Assurances SA's Investment Officer as a chairman of the sustainable bond steering committee (the "**Committee**") in the context of the Sustainable Bond framework defined by the entity (the "**Sustainable Bond framework**").

Our Limited Assurance Conclusion

Based on the procedures we have performed as described under the section "Summary of the work we performed as the basis for our assurance conclusion" and the evidence we have obtained, nothing has come to our attention that causes us to believe that the Information is not prepared, in all material respects, in accordance with the CNP Assurances SA **Sustainable Bond framework** used, and the basis of preparation set out under the section 3 of the **Green and Sustainable Bonds Report** (see below under "Understanding how CNP Assurances SA has prepared the Information").

Docusign Envelope ID: B3189282-7C83-8164-82BC-531D10C2452C

We do not express an assurance conclusion on information in respect of earlier periods not covered by the **Green and Sustainable Bonds Report** or on any other information not included in the **Green and Sustainable Bonds Report**. We have not reviewed and do not provide any assurance over other individual project information reported.

Understanding how CNP Assurances SA has prepared the Information

The absence of a commonly used generally accepted reporting framework or a significant body of established practice on which to draw to evaluate and measure sustainaible information allows for different, but acceptable, measurement techniques that can affect comparability between entities and over time.

Consequently, the Information needs to be read and understood together with the **Sustainable Bond framework** available on CNP Assurances SA website.

CNP Assurances SA Responsibilities

The management of CNP Assurances SA and the Committee is responsible for:

- Selecting or establishing suitable criteria for preparing the **Information**
- Selecting the **Eligible Projects** regarding the eligible criteria
- Preparation of the Information in compliance with the **Sustainable Bond Framework**
- Designing, implementing and maintaining internal control over information relevant to the preparation of the Information that is free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Our Responsibilities

We are responsible for:

- Planning and performing the engagement to obtain limited assurance about whether the **Information** is free from material misstatement, whether due to fraud or error
- Forming an independent conclusion, based on the procedures we have performed and the evidence we have obtained; and
- Reporting our conclusion to the Chief Investment Officer of CNP Assurances SA.

As we are engaged to form an independent conclusion on the **Information** as prepared by management, we are not permitted to be involved in the preparation of the **Information** as doing so may compromise our independence.

However, we have no responsibility for:

Docusign Envelope ID: B3189282-7C83-8164-82BC-531D10C2452C

- Challenging the **Eligibility Criteria**, and, in particular, we give no interpretation on the **terms and conditions of the notes;**
- Forming an opinion on the effective use of the funds allocated to the **Eligible Projects** after such funds have been allocated.

Professional Standards Applied

We performed a limited assurance engagement in accordance with the professional guidance of the French Institute of Statutory Auditors ("CNCC") applicable to such engagements.

Our Independence and Quality Control

We have complied with the French Code of Ethics (Code de Déontologie) for Statutory Auditors as well as the provisions set forth in Article L.822-11 of the French Commercial Code (Code de Commerce). In addition, we have implemented a system of quality control including documented policies and procedures regarding compliance with applicable legal and regulatory requirements, the ethical requirements and French professional guidance.

Our work was carried out by an independent and multidisciplinary team with experience in sustainability reporting and assurance.

Summary of the Work we Performed as the Basis for our Assurance Conclusion

We are required to plan and perform our work to address the areas where we have identified that a material misstatement of the Information is likely to arise. The procedures we performed were based on our professional judgment. In carrying out our limited assurance engagement on the Information, we:

- Understood the procedures implemented by the Company for producing the **Information** by inquiries of management
- Verified the compliance, in all material respects, of the **Eligible Projects**, with the Eligibility Criteria (as defined in the *Framework*), by performing substantive testing on a sample basis
- Verified the appropriate segregation of the funds raised from the Issuing and their exclusive allocation to the Eligible Projects and
- Performed the necessary reconciliations between the Information and the accounting records from which it is derived and performed substantive tests, on a sample basis and using other selection methods, to verify the concordance of the Information with supporting documents underlying the accounting records.

The procedures performed in a limited assurance engagement vary in nature and timing from, and are less in extent than for, a reasonable assurance engagement.

Docusign Envelope ID: B3189282-7C83-8164-82BC-531D10C2452C

Consequently, the level of assurance obtained in a limited assurance engagement is substantially lower than the assurance that would have been obtained had we performed a reasonable assurance engagement.

This report has been prepared within the context described above and may not be used, distributed or referred to for any other purpose.

Levallois, November 4th 2026

One of the statutory auditors,

Forvis Mazars S.A.

DocuSigned by:
567DD4392AEF4A8...

Jean-Claude PAULY

Partner

DocuSigned by:
C64B42CFBCB84EA...

Olivier LECLERC

Partner

Signé par :
Edwige REY
0685636566A04C4...

Edwige REY

Partner

Docusign Envelope ID: B3189282-7C83-8164-82BC-531D10C2452C

Allocation Reporting
Sustainable Bond €500M - FR001400F620

I undersigned, Olivier Guigné, Group Chief Investment Officer, certify that the following assets meet the eligibility criteria set in the CNP Assurances Sustainability bond framework and that the information below has been prepared under my responsibility:

List of projects allocated on 12/31/2025

Project	Adress	Amount allocated to the sustainable bond at 12/31/2025 (€M)
Montagne de la Fage	70 rue Balard, Paris 15e	44,0
Les petites écuries	44, rue des Petites Ecuries Paris 10e	19,6
Michigan Garden	Rues Jacques Lacan et Jeanne Chauvin, Paris 13e	39,8
Massif de Merry Vaux	Nièvre (France)	8,7
Orange Concessions	France	341,3
EMEIS	France	46,6

The CNP Assurances Sustainability bond framework was established in January 2023 and a second party opinion was issued by ISS Corporate Solutions. In that context, ISS Corporate Solutions CNP Assurances's Framework aligned with the four components of the ICMA's Green Bond Principles 2021 (GBP) and Social Bond Principles 2021 (SBP), and Sustainability Bond Guidelines (SBG).
The projects listed above relate to both financing and refinancing investment activities. Financing activities are defined as the effective payment / disbursement of cash linked to an eligible project after the bond's issuance (i.e. after January 18th, 2023) whereas refinancing activities relate to the effective payment / disbursement of cash linked to an eligible project within the 2 years look back period (i.e. 2 years prior to January 18th, 2023) irrespective of the initial commitment date.

Projects and eligibility criteria are provided in more details in section 2 "Fonctionnement des obligations vertes et durables" and section 3 "Reporting d'allocation" of the sustainability bond annual report.
This information has been prepared in the context of the sustainable bond issue dated on January 18th, 2023 and the sustainable bond framework, available on CNP Assurances website.

This information is contained in the green and sustainable bonds report, dated December 31th, 2025 and available on CNP Assurances website.

October 29th, 2026

Olivier Guigné
Group Chief Investment Officer

ISS-CORPORATE

CNP Assurances

Insurance | France

Green and Sustainable Bonds Annual Report 2025

2 October 2026

Assessment summary

Part I: Alignment with commitments set out in Sustainable Bond Framework	✓ ALIGNED
Part II: Alignment with the Harmonised Framework for Impact Reporting / Harmonised Framework for Impact Reporting for Social Bonds	✓ ALIGNED
Part III: Disclosure of allocation of proceeds and soundness of reporting indicators[i]	✓ POSITIVE

Assessment overview

ISS-Corporate has partnered with CNP Assurances ("CNP") to provide an independent assessment on its Green and Sustainable Bonds Annual Report 2025, evaluating its alignment with the commitments set forth in CNP's Green Bond Framework (June, 2019) and Sustainable Bond Framework (dated December, 2023), with the Harmonised Framework for Impact Reporting, ICMA, June 2026 (HFIR) and Harmonised Framework for Impact Reporting for Social Bonds, ICMA, June 2026 (HFIRSB) and to assess whether the selected impact metrics align with best market practice and are relevant to the Green and Sustainable Bonds issued.

Verification parameters

Type of reporting	» Green and Sustainable Bonds Impact and Allocation Reporting
Relevant standards	» Harmonised Framework for Impact Reporting, ICMA, June 2026 » Harmonised Framework for Impact Reporting for Social Bonds, ICMA, June 2026
Scope of verification	1. CNP's Green and Sustainable Bonds Annual Report 2025 (dated 02.10.2026) 2. CNP's Sustainable Bond Framework (dated Dec., 2022) 3. CNP's Green Bond Framework (dated June, 2019) 4. Bond details are set out in the Appendix.
Lifecycle	» Post-issuance verification » Seventh year of reporting on the Green Bond[ii] » Third year of reporting on the Sustainable Bond
Validity	Valid as long as no changes are undertaken by the Issuer to its Green and Sustainable Bonds Annual Report 2025 (dated 11.09.2026)

If you have any questions about this report, contact **sposales@iss-corporate.com**

[i] The assessment is based on the information provided in the issuer's report. The issuer is responsible for the preparation of the report, including the application of methods and procedures designed to ensure that the subject matter is free from material misstatement.

[ii] The previous year's Report Review delivered by ISS-Corporate, see weblink.

Table of Contents

Scope of work 4
CNP overview 4
Report Review Assessment 5
Part I: Alignment with commitments set forth in the Sustainable Bond Framework 5
Part II: Assessment against the Harmonised Framework for Impact Reporting 6
Part III: Disclosure of proceeds allocation and soundness of output/outcome/impact indicators 14
Annex 1: Methodology 21
High-level mapping to the SDGs 21
Annex 2: Quality management processes 22
Issuer's responsibility 22
ISS-Corporate's verification process 22
ISS-Corporate's business practices 22
Appendix: Bond identification 23

Scope of work

CNP (or "the Issuer", "the Company") commissioned ISS-Corporate to provide a Report Review[1] on its Green and Sustainable Bonds Annual Report 2025 by assessing:

1. The alignment of CNP's Green and Sustainable Bonds Annual Report 2025 (dated 02.10.2026) with the commitments set out in CNP's Sustainable Bond Framework (dated Dec., 2022)[2] and the Green Bond Framework (dated June, 2019).
2. CNP's Green and Sustainable Bonds Annual Report 2025, benchmarked against the HFIR and HFIRSB.
3. The disclosure of proceeds allocation and soundness of reporting indicators – whether the impact metrics align with best market practice and are relevant to the Green Bond and Sustainable Bonds issued.

CNP overview

CNP Assurances SA provides life and non-life insurance and reinsurance. It offers health, profit sharing, medical expenses, index-linked and unit-linked, other life, income protection, and worker's compensation insurances; and health and life reinsurance. The company was founded in 1850 and is based in Issy-les-Moulineaux, France. CNP Assurances SA operates as a subsidiary of CNP Assurances Holding.

[1] A limited or reasonable assurance is not provided on the information presented in CNP's Green and Sustainable Bonds Annual Report 2025. A review of the use of proceeds allocation and Impact Reporting is solely conducted against ICMA's Standards (Green Bond/Social Bond) core principles and recommendations where applicable, and the criteria outlined in the underlying Framework. The assessment is solely based on the information provided in the allocation and Impact Reporting. The Issuer [or CNP] is responsible for the preparation of the report including the application of methods and internal control procedures designed to ensure that the subject matter is free from material misstatement.

[2] The Framework was assessed as aligned with the Green Bond Principles/Social Bond Principles dated 11.01.2023.

Report Review Assessment

Part I: Alignment with commitments set forth in the Sustainable Bond Framework[3]

The following table evaluates the Green and Sustainable Bonds Annual Report 2025 against the commitments set forth in CNP's Sustainable Bond Framework and Green Bond Framework, which reflect the core requirements of the Green Bond Principles (GBP)/Social Bond Principles (SBP) and best market practice.

Section	Opinion
Process for project evaluation and selection ✓ ALIGNED	CNP confirms to follow the process for project evaluation and selection described in CNP's Sustainable Bond Framework and Green Bond Framework. The Issuer applied the eligibility criteria set in the Framework in the selection of projects. Sustainability risks associated with the project categories are identified and managed in accordance with the processes defined in the Frameworks.
Management of proceeds ✓ ALIGNED	CNP confirms to follow the management of proceeds described in CNP's Sustainable Bond Framework and Green Bond Framework. The proceeds collected are equal to the amount allocated to eligible projects, with no exceptions. The proceeds are tracked appropriately and attested through a formal internal process.
Reporting ✓ ALIGNED	The report is aligned with the initial commitments set out in CNP's Sustainable Bond Framework and Green Bond Framework. *Further analysis of this section is available in Part III.*

[3] CNP's Sustainable Bond Framework was assessed as aligned with the GBP/SBP (10.06.2021) dated 23.12.2022.

Part II: Assessment against the Harmonised Framework for Impact Reporting

FOR GREEN BONDS

Reporting is a core component of the Green Bond Principles (GBP), and transparency is essential to communicating the expected and/or achieved impact of financed projects. Green bond issuers are encouraged to report at least annually on the allocation of proceeds and the environmental impacts of financed projects until full allocation, or maturity of the bond. For the purpose of this analysis, the HFIR has been used as a reference standard, given its broad adoption in the market.

The table below evaluates CNP's Green and Sustainable Bonds Annual Report 2025 against the HFIR.

Core Principles	Opinion
Annual reporting ✓ ALIGNED	CNP reported within one year of issuance in 2019 and thereafter annually. CNP commits to making the report available on its website. The environmental impact of projects is evidenced through contextual information and quantitative performance measures.
Formal internal process for allocation of proceeds ✓ ALIGNED	As of the date of the Green and Sustainable Bonds Annual Report 2025, the proceeds allocated to green projects have been allocated exclusively to projects that meet the Framework's eligibility criteria. The Issuer confirms that verification of green project eligibility for proceeds allocation is integrated into its regular investment operations. The Issuer describes in the Green and Sustainable Bonds Annual Report 2025 its approach to determining the eligibility of proceeds allocation.
Disclosure of currency ✓ ALIGNED	Allocated proceeds have been reported in a single currency (EUR).
Sustainability risk management ✓ ALIGNED	The Issuer has a system to identify and manage sustainability risks associated with the financed projects. The method used to assess such risks is described in the Green and Sustainable Bonds Annual Report. The Issuer confirms that no material risks or negative effects have been identified in relation to the financed projects.
Illustration of expected environmental impacts or outcomes	The impact report illustrates the expected environmental impacts of financed projects. It is based on ex-ante estimates (developed prior to project implementation) of the expected annual results for a representative year once

Core Principles	Opinion
✔ ALIGNED	the project is completed and operating at normal capacity. The methodology for estimating the impacts is transparently disclosed. Additional information is provided in Part III. The estimation methodology was assessed by an external verifier as aligned with best standards and practices in the insurance industry.

Recommendations	Opinion
Reporting at project or portfolio level REPORTED	Reporting was conducted on a bond-by-bond basis, with each green bond issuance linked to one or more specific project(s). CNP has provided a list of the projects to which green bond proceeds have been allocated.
Defined and disclosed period and process for including/removing projects in the report REPORTED	All proceeds have been allocated to eligible green assets. The Green and Sustainable Bonds Annual Report 2025 includes only project financing disbursed and confirmed as eligible by the Committee up to 31 December 2025. The Issuer reports transparently on the process for adding and removing projects from the reported portfolio and confirms that no projects have been added or removed from the eligible portfolio.
Signed amount and amount of green bond proceeds allocated to eligible disbursements REPORTED	CNP discloses the total signed amount and the amount of green bond proceeds allocated to eligible disbursements. Signed amount: EUR 862 m Allocated amount: EUR 862 m
Approach to Impact Reporting REPORTED	The report identifies the individual projects and, for each project, defines the overall project impacts, together with information about the total project size and the Issuer's share of total financing
Report on sector-specific core indicators	To facilitate comparability and benchmarking of project results, CNP reports against the sector-specific core indicators and selected additional indicators set out in the HFIR.

Recommendations	Opinion
REPORTED	The core indicators are as follows: **Green Buildings** » Estimated energy consumption avoided (GWh) » Estimated full-year CO_2 emissions avoided (tCO_2e) **Sustainable Forestry** » Gross annual carbon storage balance (tCO_2e)
Disclosure of proprietary methodologies, where relevant REPORTED	Where no single commonly used standard exists, the Issuer discloses the methodologies applied. **Green Buildings** » Energy Consumption: Energy consumption is calculated using INIES databases, French regulatory reference tables and simulation tools (TRNSYS, ENERGY+ and STD). Following at least one year of operation, actual consumption and emissions are compared against reference values based on asset type, age, location and energy source. » Primary and Final Energy: The methodology distinguishes between final energy consumed by occupants and primary energy, which incorporates production, conversion and transmission losses. » Greenhouse Gases: GHG emissions are calculated for Scopes 1 and 2 using ADEME emission factors, energy-source assumptions, CRREM benchmarks and climate coefficients specific to the geographical area. **Sustainable Forestry** » Carbon Sequestration: The annual CO_2 sink corresponds to the estimated carbon sequestration achieved through forest growth and photosynthesis. Calculations are based on forest characteristics including stand type, species, fertility, structure, surface area and age. Carbon storage estimates also reflect the stage of forest development, as younger plantations sequester less carbon than mature stands. Additional information is provided in Part III.
Disclosure of conversion approach NOT APPLICABLE	The impact indicators reported by the Issuer are not converted.

Recommendations	Opinion
Projects with partial eligibility REPORTED	All projects are fully eligible for financing under the Framework.
Use (and disclosure) of attribution approach NOT APPLICABLE	The impact achieved by each financed project is attributed to one intervention type only (e.g., energy efficiency improvements in buildings).
Ex-post impact information REPORTED	The Issuer performs sample-based ex-post verification of specific projects, and the results are reported and compared with the ex-ante assumptions.
Report the estimated lifetime results and/or project's economic life NOT REPORTED	The Issuer does not report the estimated lifetime results and/or the project's economic life (in years) to illustrate the impact of the project over its lifetime.

Opinion
Based on the procedures performed, nothing has come to our attention to indicate that CNP has not followed the core principles and key recommendations of the HFIR. CNP reported within the fiscal year following issuance and yearly thereafter, disclosed the expected environmental impacts of financed projects, its approach to sustainability risk management, and the currency used for reporting.

FOR SOCIAL BONDS

Reporting is a core component of the Social Bond Principles (SBP), and transparency is essential to communicating the expected and/or achieved impacts of financed projects through annual reporting. Social bond issuers are encouraged to report at least annually on the allocation of proceeds and the social impacts of financed projects. For the purposes of this analysis, the HFIRSB has been used as the reference standard, given its broad adoption in the market.

The table below assesses CNP's Green and Sustainable Bonds Annual Report 2025 against the HFIRSB.

Core Principles	Opinion
Annual reporting ✓ ALIGNED	CNP reported report within one year of issuance in 2022 and thereafter annually. The CNP commits to making the report available on its website. The social impact of the projects is evidenced through contextual information and quantitative performance measures.
Formal internal process for allocation of proceeds ✓ ALIGNED	As of the date of the Green and Sustainable Bonds Annual Report 2025, the proceeds allocated to social projects have been allocated exclusively to projects that meet the Framework's eligibility criteria. The Issuer confirms that verification of social project eligibility for proceeds allocation is integrated into its regular investment operations. The Issuer describes in the Green and Sustainable Bonds Annual Report 2025 its approach to determining eligibility of proceeds.
Allocation of proceeds to social project categories ✓ ALIGNED	In accordance with the criteria set out in the Frameworks and in compliance with the SBP, CNP has allocated the net proceeds of the bond issued under this Framework to new and/or existing eligible assets within the following categories: » Digital Inclusion » Access to Essential Services (Healthcare) The Issuer identifies the alignment of the project categories with market-wide social or development objectives.
Identified target population(s) ✓ ALIGNED	The Issuer defined targeted populations for the respective project categories Digital Inclusion and Access to Essential Services (Healthcare).

Core Principles	Opinion
Output, outcome and/or impacts at project or portfolio level ✔ ALIGNED	The Issuer has referred to the existing indicator list set out in Annex III of the HFIRSB. The selected metrics capture the social changes generated and are supplemented by qualitative information. A detailed analysis of reporting indicators is available in Part III.
Illustration of expected social impacts ✔ ALIGNED	The Issuer presents the expected social impacts of the financed projects using quantitative indicators. The development of the Digital Inclusion indicators is based on the IPE (Enriched Preliminary Information) file, which is exchanged regularly between operators and contains information on addresses connected or under deployment, including the number of dwellings and characteristics of the deployment area. The methodology for Fibre-to-the-Home (FTTH) coverage indicators relies on data provided by operators on fibre network deployment. ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques, des Postes et de la Distribution de la Presse) aggregates these data using INSEE geographical codes to determine the number of premises connectable to the FTTH network and to calculate connectivity and coverage indicators. The indicators are intended to illustrate the deployment of digital infrastructure and access to high-speed internet in underserved and remote areas. For Access to Essential Services (Healthcare), the reported indicators are based on data published by EMEIS and cover care capacity, utilisation and service-quality metrics. The indicators include the number of patients and residents cared for, the number of beds in operation, the number of facilities in operation, occupancy rates and selected healthcare quality indicators. These metrics are intended to illustrate the availability and provision of healthcare and care services delivered through EMEIS' healthcare, elderly care, rehabilitation, mental health and home-care activities. The Issuer reports annual actual impacts (ex-post) and discloses the methodology used to estimate the impacts. Additional information is provided in Part III. The estimation methodology was assessed by an external verifier as aligned with prevailing standards and best practices in the insurance sector.
Disclosure of prorated impacts ✔ ALIGNED	The Issuer reports the prorated share of the overall impact results of the projects or portfolio of projects.

Core Principles	Opinion
Sustainability risk management ✔ ALIGNED	The Issuer has a system to identify and manage sustainability risks associated with the financed projects. The method used to assess such risks is described in the Issuer's Green and Sustainable Bonds Annual Report 2025. The Issuer confirms that no material risks or negative effects have been identified in relation to the financed projects.

Recommendations	Opinion
Project or portfolio level reporting REPORTED	Reporting was conducted on a bond-by-bond basis, with each social bond issuance linked to one or more specific project(s). CNP has provided a list of the projects to which social bond proceeds have been allocated.
Defined and disclosed period and process for including/removing projects in the report REPORTED	All proceeds have been allocated to eligible social assets. The Green and Sustainable Bonds Annual Report 2025 includes only project financing disbursed and confirmed as eligible by the Committee up to Dec. 31, 2025. The Issuer reports transparently on the process for adding and removing projects to the reported portfolio and confirms that no projects have been added or removed from the eligible portfolio.
Detailed project descriptions REPORTED	The Issuer provides details of the projects (e.g., context, region, target population and social objective).
Disbursement reporting NOT REPORTED	The proceeds of the social bond issuance were used to finance new loans or refinance existing loans. The Issuer does not disclose the timing of disbursement.
Signed amount and amount of social bond proceeds allocated to eligible disbursements REPORTED	CNP discloses the total signed amount and the amount of social bond proceeds allocated to eligible disbursements. Signed amount: EUR 388 m Allocated amount: EUR 388 m

Recommendations	Opinion
Report on sector-specific core indicators REPORTED	For the access to essential services category, the Issuer reports against the core indicators and selected additional indicators set out in the HFIRSB. As the HFIRSB currently defines core indicators only for affordable housing, access to essential services and affordable basic infrastructure, the Issuer refers, for digital inclusion, to the output and outcome indicators set out in Annex III of the HFIRSB.
Disclosure of methodology for calculating impact REPORTED	The Issuer reports actual absolute output indicators and regularly tracks these indicators against targets through a results measurement plan. The Issuer has also measured project impacts ex-post and presents a comparison with the corresponding ex-ante estimates.
Approach to Impact Reporting REPORTED	The report identifies the individual projects and, for each project, defines the overall project impacts, together with information about the total project size and the Issuer's share of total financing
Projects with partial eligibility REPORTED	All projects are fully eligible for financing under the Frameworks.
Disclosure of estimated lifetime impacts and/or project economic life NOT REPORTED	The Issuer does not report the estimated lifetime impacts and/or project economic life in years.

Opinion
Based on the procedures performed, nothing has come to our attention to indicate that CNP has not followed the core principles and key recommendations of the HFIRSB. CNP reported within the fiscal year following issuance, and yearly thereafter, disclosed the target population for the financed projects and the expected social impacts, its approach to sustainability risk management, and the currency used for reporting.

Part III: Disclosure of proceeds allocation and soundness of output/outcome/impact indicators

Use of proceeds allocation

Use of proceeds allocation reporting contextualizes impacts by presenting the number of investments allocated to the respective use of proceeds projects.

Allocation reporting took place within one year of issuance, following full allocation of the proceeds.

This is the seventh year of allocation reporting on the Green Bond and third year of reporting on the Sustainable Bond. The allocation was 100% in 2025, compared with 100% in 2024. The use of proceeds allocation reporting occurred within the regular annual cycle after the issuance.

Proceeds allocated to eligible projects/assets

The allocation of proceeds is presented at project level. The Issuer has provided details of the type of projects included in the portfolio.

The allocation reporting section of CNP's Green and Sustainable Bonds Annual Report 2025 aligns with best market practice by providing information on the following:

- The total amount of proceeds in million euros
- The geographical regions where the projects are located
- The amount to be allocated and temporarily invested in Socially Responsible Investing (SRI) funds in € million
- The refinancing portion of allocated amounts
- The share of new funding of allocated amounts
- The amount allocated per bond
- The amount allocated by asset class

Output, outcome and Impact Reporting indicators

The table below presents an independent assessment of the Issuer's reporting and disclosures on the output, outcome and/or impact of projects/assets, using the relevant indicators.

Element	Opinion
Relevance	The impact indicator(s) chosen by the Issuer for this bond is/are the following: **Green Buildings** » Estimated change in energy consumption following works (%) » Estimated change in CO_2 emissions (%)

Element	Opinion
	» Estimated energy consumption avoided in a full year after the works (GWh) » Estimated full-year CO_2 emissions avoided following completion of works (tCO_2e) » Tonne of CO_2e avoided per million euros financed per year (tCO_2e/€1M/year) **Sustainable Forestry** » Gross annual carbon storage balance (tCO_2e) » Tonne of CO_2e avoided per million euros financed per year (tCO_2e/€1M/year) **Digital Inclusion** » Number of target dwellings Agreement signed by local authority[4] » Number of IPE connectable dwellings[5] (ARCEP definition[6]) » Number of homes connected (commissioned) to FTTH offers[7] (Passive and Activated) by Orange Concession » Including a number of homes connected by CNP Assurance[8] » % IPE connectable / number of target housing agreements » % of FTTH connections / number of IPE connectable dwellings » Number of homes connected /M€ invested **Access to Essential Services (Healthcare)** » Number of patients and residents cared for and supported » Number of beds in operation

[4] The "Target number of dwellings for the construction phase" may change over time in the event of amendments (probably until the end of the construction and the releasing of leases).

[5] IPE: As part of pooling and on a contractual basis, operators exchange a file called "IPE file" every two weeks (for "enriched prior information"). This file includes information such as the address of the address, the type of engineering, the number of dwellings, the type of zone, etc., for each address that is fibre optic or is currently being deployed.

[6] ARCEP: Regulatory Authority for Electronic Communications, Posts and Press Distribution.

[7] FTTH: FTTH ("Fiber to the home") technology consists of bringing optical fiber to the subscriber. This end-to-end solution between the operator's connection exchange and the user increases the speed of Internet access, and therefore the quality of service.

[8] Calculation method: this data is deducted from the information available in Orange's 2023 Universal Registration Document and reported in proportion to the share of the financing allocated in the sustainable bond.

Element	Opinion
	» Number of facilities in operation » Group average occupancy rate » Net promoter score (global, elderly care activity, clinic activity, home care activities) » Ratio of sentinel events » Absenteeism rate These indicators are quantitative and material to the use of proceeds categories financed through this bond and in line with the Suggested Impact Reporting metrics for Green Building Projects by the HFIR/HFIRSB. This aligns with best market practice.
Sources and methodologies for quantitative assessments	**Green Buildings** » Energy Consumption The calculations of energy consumption are based on generic databases (such as INIES)[9] and reference tables[10] from the ministries responsible for construction and energy transition. The so-called "conventional" calculation methodologies are used either to display a performance reference comparable to that of other buildings of the same nature (e.g. EPCs) or to demonstrate compliance with a requirement, label or certification. "Forecast" consumption is obtained through calculations based on dedicated tools such as TRNSYS[11], ENERGY+[12] and Dynamic Thermal Simulations (STD)[13]. These simulations are evaluated under conditions intended to reflect the future climatic environment of the building and its projected occupancy. Post-delivery, after one year of effective use, actual energy consumption and GHG emissions are compared against a common reference taking into account the average performance of assets by type, age and geographical location. Consumption by energy source and associated emission factors are also considered. » Primary Energy and Final Energy

[9] INIES is a reference environmental and health database for the building industry.

[10] For more information on the reference tables: https://www.ecologie.gouv.fr/reglementation-thermique-rt2012 and https://www.ecologie.gouv.fr/reglementation-environnementale-re2020

[11] TRNSYS is a dynamic thermal simulation software applied to buildings, developed by the University of Wisconsin.

[12] ENERGY+ is a thermal and energy simulation program for buildings, developed by the United States Department of Energy.

[13] STD (Dynamic Thermal Simulation) allows a realistic approach to the thermal operation of buildings through detailed energy calculations.

Element	Opinion
	Final energy is the amount of energy consumed and billed at its point of use. Primary energy represents the total amount of energy required to provide that final energy, including the energy needed for its production and transport, while taking into account production efficiency and associated losses. Primary energy therefore provides an indication of the amount of natural resources consumed to meet final energy demand. Electricity is considered a secondary energy source as it results from the transformation of primary energy resources and is subject to generation and transmission losses. » Greenhouse Gases (GHG) These are the greenhouse gases emitted as a result of energy consumption. The data used to convert one kWh of energy into CO_2 emissions depend on the applicable regulations and methodologies, which are updated periodically. GHG emissions are calculated on Scopes 1 (direct emissions) and 2 (indirect emissions), based on energy consumption and corresponding emission factors from the ADEME carbon database. The calculations also take into account assumptions linked to energy intensity and energy source, CRREM[14] assumptions regarding average carbon performance by asset type and age, and climate coefficients established by ADEME according to the geographical area considered. **Sustainable Forestry** The annual CO_2 sink in forest assets corresponds to the estimated sequestration during the year by forests through photosynthesis. It depends on the descriptive characteristics of the forest massifs, including stand type, species, fertility, structure, surface area and age. The stage of development of forest stands influences carbon sequestration, as a young plantation sequesters significantly less carbon than a mature stand over the same afforested area. **Digital Inclusion** The development of the indicators, based on the IPE file (Enriched Preliminary Information), relies on a pooling process established contractually between operators. This file is exchanged every two weeks and contains detailed information for each address already connected to fibre or currently under deployment, including the address identifier ("hexacle"), the type of engineering, the number of dwellings, the type of area and other relevant data. The methodology for Fibre-to-the-Home (FttH) coverage indicators is based on detailed deployment data provided by operators. ARCEP aggregates these data using the geographical codes of INSEE to determine, municipality by municipality, the number of premises that can be connected to the FttH network. The FttH coverage rate is calculated by comparing the number of FttH lines deployed with the estimated total number of premises in the municipality.

[14] CRREM: Carbon Risk Real Estate Monitor.

Element	Opinion
	Since 2020, the methodology has relied on ARCEP's "best estimate of premises to date", which considers the highest number of premises reported either by operators or by INSEE. The methodology is intended to ensure the reliability, transparency and auditability of the reported indicators and is subject to possible changes resulting from ARCEP requirements and technological developments in electronic communications. **Access to Essential Services (Healthcare)** The impact indicators are based on data published by EMEIS in its 2025 Universal Registration Document and are calculated at EMEIS Group level in accordance with its sustainability reporting methodology. EMEIS has implemented an ESG reporting framework that defines the methodologies used for reporting, including indicator definitions, calculation methods, units of measurement and scope exclusions. Data are collected and consolidated across the Group's operations and may be cross-referenced with operational information such as occupancy rates, bed capacity and staffing levels. The reported indicators cover care capacity, utilisation and service-quality metrics, including the number of patients and residents cared for, the number of beds and facilities in operation, occupancy rates, Net Promoter Scores, sentinel event ratios and absenteeism rates. Methodological notes are provided for selected indicators, including the calculation of Net Promoter Scores, the definition of sentinel events and the absenteeism rate formula. The Net Promoter Score (NPS) is calculated as the percentage of promoters (scores of 9-10) minus the percentage of detractors (scores of 0-6), while respondents assigning scores of 7-8 are considered passive. Sentinel events are defined as events affecting a patient or resident resulting in death, permanent injury or serious temporary harm and the ratio is calculated as the number of sentinel events divided by patient/resident days and multiplied by 10,000. Absenteeism is measured based on work-related illness and accident absences and is calculated as the number of hours absent due to work-related illness or accident divided by the number of hours worked.
Baseline selection	For energy consumption and GHG emissions, the Issuer compares actual performance against reference consumption and reference emissions derived from calculation methodologies applied in the context of the SBTi project. Energy consumption calculations rely on INIES reference databases, regulatory reference tables and Dynamic Thermal Simulations (STD). For GHG emissions, calculations are based on ADEME emission factors and incorporate CRREM assumptions relating to average carbon performance by asset type and age. For Digital Inclusion, the reported indicators are measured against reference values derived from ARCEP and INSEE methodologies, including the target number of dwellings and the estimated number of connectable premises. In addition, the report provides comparative 2024 and 2025 data, tracking progress in fibre deployment and connectivity over time.

Element	Opinion
Scale and granularity	The impact data is presented at project level for the relevant indicators.

High-level mapping of the impact indicators to the UN Sustainable Development Goals

Based on the project categories financed and refinanced by the bonds, as disclosed in the Issuer's Green and Sustainable Bonds Annual Report 2025, the impact indicator(s) adopted by CNP for its Green and Sustainable Bonds can be mapped to the following SDGs, in line with ISS STOXX SDG Solutions Assessment, a proprietary methodology for assessing the impact of an Issuer's product and services on the UN SDGs.

Impact indicators	Sustainable Development Goals
Green Buildings » Estimated change in energy consumption following works (%) » Estimated change in CO_2 emissions (%) » Estimated energy consumption avoided on a full-year basis following works (GWh) » Estimated full-year CO_2 emissions avoided following completion of works (tCO_2e) » Tonne of CO_2e avoided per million euros financed per year (tCO_2e/€1M)	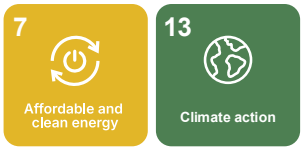
Sustainable Forestry » Gross annual carbon storage balance (tCO_2e) » Tonne of CO_2e avoided per million euros financed per year (tCO_2e/€1M)	
Digital Inclusion » Number of target dwellings Agreement signed by local authority » Number of IPE connectable dwellings	

» Number of homes connected (commissioned) to FTTH offers (Passive and Activated) by Orange Concession » Including a number of homes connected by CNP Assurance » % IPE connectable / number of target housing agreements » % of FTTH connections / number of IPE connectable dwellings » Number of homes connected /M€ invested	
Access to Essential Services (Healthcare) » Number of patients and residents cared for and supported » Number of beds in operation » Number of facilities in operation » Group average occupancy rate » Net promoter score (global, elderly care activity, clinic activity, home care activities) » Ratio of sentinel events » Absenteeism rate	

Opinion

Based on the procedures performed, nothing has come to our attention to indicate that the allocation of bond proceeds has not been disclosed and broken down by eligible project or asset category, as set out in the Framework. Nothing has come to our attention to indicate that Green and Sustainable Bonds Annual Report 2025 has not applied an appropriate methodology to report the impacts generated, supported by disclosure of data sources, calculation methodologies and granularity, in line with prevailing market practice. In addition, nothing has come to our attention to indicate that the impact indicators used are not aligned with the metrics recommended in the HFIR/HFIRSB.

Annex 1: Methodology

High-level mapping to the SDGs

The 17 Sustainable Development Goals (SDGs), adopted by the United Nations in September 2015, provide a benchmark for key opportunities and challenges in the transition to a more sustainable future. Using a proprietary methodology based on ICMA's Green, Social and Sustainability Bonds: A High-Level Mapping to the Sustainable Development Goals, the extent to which the Issuer's reporting and project categories contribute to the relevant SDGs is identified.

Annex 2: Quality management processes

Issuer's responsibility

The Issuer's responsibility was to provide information and documentation on:

- Green and Sustainable Bonds Annual Report 2025
- 2022 Sustainable Bond Framework
- 2019 Green Bond Framework
- Proceeds allocation
- Reporting impact indicators
- Methodologies and assumptions for data gathering and calculation
- Sustainability risk management

ISS-Corporate's verification process

Since 2014, ISS STOXX, of which ISS-Corporate forms part, has built a reputation as a thought leader in the green and social bond market and was among the verifiers approved by the Climate Bonds Initiative (CBI).

This independent Report Review was conducted in accordance with ICMA's Guidelines for Green, Social, Sustainability and Sustainability-Linked Bonds External Reviews, with consideration, where relevant, of ISAE 3000 (Revised), Assurance Engagements Other than Audits or Reviews of Historical Financial Information.

The engagement with CNP Assurance took place from June to October 2026.

ISS-Corporate's business practices

ISS-Corporate conducted this verification in strict compliance with the ISS STOXX Code of Ethics, which lays out detailed requirements in integrity, transparency, professional competence and due care, professional behaviour and objectivity for the ISS business and team members. It is designed to ensure that the verification is conducted independently and without any conflicts of interest with other parts of the ISS STOXX.

Appendix: Bond identification

ISIN	ISSUE DATE	MATURITY DATE	VOLUME (IN EUR)
FR0013463775	Nov 27, 2019	Jul 27, 2050	750 million
FR001400F620	Jan 18, 2023	Jul 18, 2053	500 million

ISS-CORPORATE

Lead	Tessa Elliott Frei Associate
Supervision	Adams Wong Head of Sustainable Finance Research
Project review	Carolina Canepari Sr. Associate

www.iss-corporate.com/solutions/sustainable-finance | SPOsales@iss-corporate.com

Validity of the External Review Report ("External Review"): Valid as of the date of issuance of the External Review Report and subject to the scope, assumptions, qualifications and limitations stated therein. Where the External Review relates to a European Green Bond under Regulation (EU) 2023/2631, the review has been performed within the applicable regulatory framework in force at the date of issuance of the External Review Report.
ISS Corporate Solutions, Inc. ("ISS-Corporate") is a wholly owned subsidiary of Institutional Shareholder Services Inc. and part of the ISS STOXX group of companies ("ISS STOXX"). ISS-Corporate AB is a Swedish entity, and a wholly owned subsidiary of ISS-Corporate.
For external review services provided in connection with European Green Bonds subject to Regulation (EU) 2023/2631 and corresponding regulatory supervision, ISS-Corporate AB is the contracting entity and acts in its capacity as an external reviewer registered with and supervised by the European Securities and Markets Authority ("ESMA"). This document and all of the information contained in it, including without limitation all text, data, graphs, charts (collectively, the "Information"), is the property of ISS-Corporate or its affiliates. The Information may not be reproduced or disseminated in whole or in part without prior written permission of ISS-Corporate. ISS-Corporate makes no express or implied warranties or representations with respect to the Information. The ISS STOXX Governance and Sustainability research teams, which are separate from ISS-Corporate, will not give preferential treatment to, and are under no obligation to support, any proxy proposal of a corporate issuer nor provide a favorable rating, assessment, and/or any other favorable results to a corporate issuer (whether or not that corporate issuer has purchased products or services from ISS-Corporate). No statement from an employee of ISS-Corporate should be construed as a guarantee that ISS STOXX will recommend that its clients vote in favor of any particular proxy proposal or provide a favorable rating, assessment or other favorable result.
External Reviews are based on information provided to ISS-Corporate by the contracting party and are subject to the scope, assumptions, qualifications and limitations set out in the applicable External Review Report. For External Reviews relating to European Green Bonds under Regulation (EU) 2023/2631, the review is performed within the applicable regulatory framework and in accordance with the relevant methodology in effect at the date of issuance of the External Review Report. ISS-Corporate does not warrant that the information presented in this External Review is complete, accurate or up to date. ISS-Corporate will not have any liability in connection with the use of this External Review, or any information provided therein. If the External Review is provided in English and other languages, in case of conflicts, the English version shall prevail.
Statements of opinion and value judgments given by ISS-Corporate are not investment recommendations and do not in any way constitute a recommendation for the purchase or sale of any financial instrument or asset. In particular, the External Review is not an assessment of the economic profitability and creditworthiness of a financial instrument, but refers exclusively to social and environmental criteria.
This External Review Report, certain images, text, and graphics contained therein, and the layout and company logo of ISS-Corporate, are the property of ISS-Corporate (or its licensors) and are protected under copyright and trademark law. Any use of such ISS-Corporate property requires the express prior written consent of ISS-Corporate. The use shall be deemed to refer in particular to the copying or duplication of the External Review Report, wholly or in part, the distribution of the External Review Report, either free of charge or against payment, or the exploitation of this External Review Report, in any other conceivable manner.
For External Reviews relating to European Green Bonds under Regulation (EU) 2023/2631, the applicable contracting entity is ISS-Corporate AB.

© 2026 | ISS STOXX and/or its subsidiaries.

Assurons un monde plus ouvert

CNP assurances

CNP Assurances, une filiale de La Banque Postale

CNP Assurances – Siège social : 4 promenade Cœur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux – 01 42 18 88 88 – www.cnp.fr
Société Anonyme au capital de 686 618 477 € entièrement libéré – 341 737 062 RCS Nanterre
Entreprise régie par le code des assurances – IDU EMP FR231782_01ZWUC